

Rentrée académique 2021-2022 a l'UCAO-UUBA : Sous le symbole de l'excellence

MALI

L'information est l'oxygène des temps modernes

LUNDI 01 NOVEMBRE 2021

964

Malikilé

www.malikile.com

QUOTIDIEN D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION



Sommet CEDEAO du 7 novembre prochain

La rencontre de toutes les clarifications ?

Le dimanche prochain, les chefs d'État ouest-africains se réuniront en sommet extraordinaire pour statuer sur l'évolution de la transition en Guinée où une délégation s'est rendue vendredi. ...



**Lutte contre la corruption et l'enrichissement illicite :
L'OCLEI s'inscrit dans une dynamique dissuasive**



**Benin : La Cour constitutionnelle déconnectée
des réalités**



COVID 19

CORONA VIRUS

PROTEGEONS NOUS ET PROTEGEONS LES AUTRES

Suivi des actions de prévention et de riposte au

31 Oct.
2021

RESPECTONS LES MESURES BARRIÈRES



Porter le masque quand la distance de sécurité ne peut être respectée



Se laver les mains régulièrement



Toussier ou éternuer dans le coude



Respecter la distance de sécurité



Utiliser le gel hydro-alcoolique pour vous désinfecter les mains



Eviter de se serrer les mains



Eviter de se toucher le visage : la bouche, les yeux ou le nez

Echantillons testés

1016

Nouveaux cas confirmés

35

Nouveaux guéris

09

Nouveaux décès

00

Au cours des dernières 24 H

55 malades hospitalisés dans les structures de prise en charge dont
15 cas graves en soins intensifs
223 suivis à domicile

Bilan global de la situation du Covid 19

cas confirmés

16 073

Guéris

14 659

Décès

563

dont 727 font l'objet d'un suivi médical



MALIKILÉ

Sensibilisation

Ministère de la Santé et du Développement Social

P.11



P.18



P.23



/ Une /

Sommet CEDEAO du 7 novembre prochain : La rencontre de toutes les clarifications ?

P.5

/ Brèves /

Transition : Des maliens manifestent pour le retrait des troupes françaises de leur pays

P.11

Mali : Sept militaires tués dans des attaques séparées, selon l'armée

P.11

Mali : Attaques terroristes

P.11

Communiqué de presse de la CNAS-FASO HERE sur les récents développements de la crise multidimensionnelle qui secoue le Mali

P.12

Mois de la solidarité : Le Premier ministre rend visite au doyen de la Commune 4

P.12

Journalistes français de RFI tués au Mali : Des parties civiles demandent de nouvelles déclassifications

P.13

Mali-Allemagne : Vers un renforcement de la coopération bilatérale

P.13

/ Actualité /

Rentrée des classes : Les syndicats grévistes adoptent la stratégie de la diversion

P.15

Lutte contre la corruption et l'enrichissement illicite : L'OCLEI s'inscrit dans une dynamique dissuasive

P.16

Lutte contre le changement climatique : Les experts de Wascal en débattent

P.18

Rentrée académique 2021-2022 à l'UCAO-UUBA : Sous le symbole de l'excellence

P.20

/ Politique /

Pour une transition et des élections inclusives au Mali : VVFF engage ses forces dans la bataille

P.22

APBEF-CCAM face à la grève du SYNABEF : La vérité rattrape le mensonge

P.24

Signature du communiqué conjoint entre les Nations Unies et le Mali : Le Gouvernement malien et la MINUSMA valident un plan d'action afin de lutter contre les violences sexuelles en temps de conflit

P.26

URD : Des militants dénoncent l'immobilisme et le statu quo

P.27

Les humeurs de Facoh : Les morceaux collés de Ghézo, roi d'Abomey

P.28

/ Culture & société /

Soutien à la production cinématographique : Flore Pélagie Arbi lance un fonds

P.29

/ International /

Benin : La Cour constitutionnelle déconnectée des réalités

P.30

Grèce : Près de 400 migrants débarquent sur l'île de Kos depuis un bateau turc

P.31

Manifestations au Soudan : Le Général Burhan fragilisé par la pression de la rue

P.32

/ Sport /

Guinée : Vers un départ de Didier Six du poste de sélectionneur

P.33

Comité de rédaction

Quotidien numérique d'informations générales paraissant du lundi au vendredi

Edité par la Société **Agence Malienne de Presse et d'Informations (AMPI)**

Siège : Rue du Gouverneur (902) Immeuble Baye Niass – Faladié [Bamako – Mali]

Email : ampikile@gmail.com

Site Web : www.malikile.com

Contacts : +223 70 44 22 23

• **Gérant :** Moctar Sow

• **Redacteur en Chef :**

• **Rédaction Générale :** Karamoko B. Keïta, Moctar Sow, Ibrahim Sanogo, Yama Diallo

• **Service Commercial :** Youssouf Diarra

• **Secrétariat :**



DIONA DIONA
PHOENIX
Pour un nouveau souffle de vie



SERVICE DE NETTOYAGE

(PROFESSIONNEL, FIABLE, EFFICACE)

Résidentiel & Commercial

Nos services

- ✓ Nettoyage basique (Balai, Serpillière)
- ✓ Nettoyage du sol en profondeur (Carreaux et joints de carreaux avec mono-brosse)
- ✓ Nettoyage en profondeur de l'établissement (Dessus et dessous de meubles, Plafonds, Ventilateurs, Vitres, Miroirs, Portes et fenêtres)
- ✓ Nettoyage et protection des meubles en cuir
- ✓ Lavage de tapis (Sur place et séchage en 6 heures maximum)
- ✓ Lavage de Meuble en tissus, en velours et en faux cuir (Fauteuils, Canapés et chaises)
- ✓ Lavage en profondeur des dalles externes

-25%
DE RÉDUCTION
SUR LE 1ER SERVICE RENDU

CONTACTS:

+223 76 39 51 50 - 76 39 73 65



Sommet CEDEAO du 7 novembre prochain

La rencontre de toutes les clarifications ?

Le dimanche prochain, les chefs d'État ouest-africains se réuniront en sommet extraordinaire pour statuer sur l'évolution de la transition en Guinée où une délégation s'est rendue vendredi. Mais au centre des discussions, il y aura aussi et surtout la situation au Mali, la tension étant montée d'un cran ces derniers jours entre la CEDEAO les autorités maliennes qui ont récemment déclaré son représentant spécial « persona non grata » et qui l'ont sommé de quitter les pays. Ce qui est d'ailleurs fait, Hamidou Boly ayant, dans le délai qui lui a été imparti quitter le Mali.

Selon certaines sources, les autorités ghanéennes, qui assurent la présidence tournante de l'organisation sous-régionale, ont consulté les chefs d'État pour organiser en urgence un sommet sur l'évolution de la situation au Mali et en Guinée. Les présidents ayant donné leur accord, une date est désormais arrêtée : le sommet aura lieu le 7 novembre prochain à

Accra. Il sera surtout question, au cours de cette rencontre, de la transition en Guinée. À l'ordre du jour également, la transition malienne.

En visite à Bamako le 17 octobre dernier, le président ghanéen Nana Akufo-Addo, avait dit avoir « délivré un message de fermeté quant au respect par les autorités du calendrier électoral ». Ce jour-là, les discours étaient biaisés,





mais choses semblent évoluer aujourd'hui, Bamako ayant clairement fait savoir que les élections, prévues à partir du 27 février prochain, n'étaient plus la priorité des priorités face aux défis de la Refondation du Mali. La tension est montée d'un cran cette semaine avec l'expulsion lundi du représentant de l'organisation sous-régionale à Bamako par le gouvernement.

On nous apprend aussi que les autorités maliennes devraient faire parvenir à la CEDEAO, hier dimanche, un nouveau chronogramme des élections. Ce nouveau chronogramme sera-t-il jugé recevable par les chefs d'État de la CEDEAO ? Si tel n'est pas le cas, des sanctions plus strictes pourraient-elles être envisagées ? C'est là tout l'enjeu du sommet de dimanche prochain. Mais d'ores et déjà, l'horizon semble un peu sombre Bamako qui, malgré d'avoir réitéré sa disponibilité à maintenir le dialogue avec l'organisation pour la réussite de la tran-

sition, est dans la ligne de mire des chefs d'État, pour entre autres, avoir chassé Hamidou Boly et qui subissent la pression du président français Emmanuel Macron.

« Nous n'avons pas de problèmes avec les décisions qui ont été prises ces derniers temps par la CEDEAO », avait déclaré le ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale, Abdoulaye Diop, expliquant que les faits reprochés à Hamidou Boly, ex-Représentant spécial de la CEDEAO au Mali, n'avaient rien à voir l'organisation sous-régionale. « C'est plus grave : l'intéressé est impliqué dans des activités de déstabilisation contre la transition, nous avons des preuves », avait indiqué le ministre Abdoulaye Diop.

D'aucuns pensent que la décision du gouvernement peut être considérée comme le départ d'une rupture avec la CEDEAO ou qu'elle vise à avoir un prétexte pour les autorités de la Transition de rompre définitivement avec l'or-

ganisation sous-régionale. Pour eux, la décision de chasser Hamidou Boly peut être perçue par les chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO comme une gifle à leur égard ! D'où leur crainte de voir ceux-ci prendre le poil de la bête pour durcir le ton avec notre pays.

Une éventualité qui ne présage rien de bon, quant on sait qu'au-delà l'Union Africaine, toute la communauté internationale, y compris la France et l'ONU, est ligüée derrière la CEDEAO pour ce qui concerne la gestion de la crise politique et institutionnelle née du coup d'État du 18 août 2020. Pour eux, se brouiller aujourd'hui avec la CEDEAO, c'est comme exposer de nouveau le Mali à une nouvelle crise politique et institutionnelle, sans oublier que ce projet est déjà dans l'agenda de certains acteurs politiques de l'ancienne majorité !

■ Yama DIALLO

■ Issa Kaba



LE 07 NOVEMBRE PROCHAIN LE MALI SERA ENDIGUÉ PAR LA CEDEAO ?

Certains font comme si la CEDEAO mettra le Mali dans une bouteille à la session extraordinaire prochaine. Détrompez-vous tout est déjà joué et plusieurs détracteurs de la Transition seront déçus, car la CEDEAO ne fera que donner une nouvelle date pour la tenue des élections.

Ce qui échappe à beaucoup c'est le cas spécifique du Mali.

- L'importance géographique du Mali dans la CEDEAO et le Sahel,
- L'importance géopolitique du Mali dans le monde.

Pensez-vous que la CEDEAO est aussi folle pour ne pas faire la différence entre intérêt et indécence ?

Ce que les ennemis de l'intérieur souhaitent que la CEDEAO fasse serait une indécence de la part de la CEDEAO, et elle ne le fera.

Aujourd'hui vu le nombre de militaires étrangers sur le sol Mali, Vu l'importation des matériels de ces troupes, la CEDEAO ne peut en aucun outrepasser la limite.

Certains veulent créer la psychose au peuple Malien,

Très chers Maliens il n'y a aucun feu à la case.

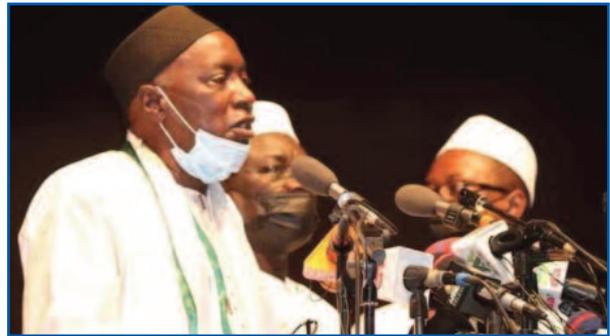
La Transition sera prorogée avec bénédictions de la CEDEAO et accompagnements de la communauté Internationale. Moussa Seydou Kante Enseignant à la retraite, ancien fonctionnaire international.



■ Maliweb Infos



L'URD n'a pas encore choisi son candidat à la présidentielle, on l'avait prédit pour le congrès qui s'est tenu la semaine dernière. Mais l'ombre de l'ancien premier ministre d'IBK, Boubou Cissé, bien que ce dernier est à l'extérieur du pays, ses soutiens ne démordent pas dans leur volonté de porter le choix du parti pour la prochaine présidentielle



■ Jeune Afrique



Grande fête populaire, la 15e édition du semi-marathon international de Béjaïa a réuni 3000 participants, confirmant l'engouement grandissant de la population pour la course à pied et plus généralement pour le sport en Algérie. Reportage



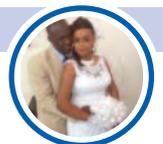
■ RFI Afrique



Premier Ministre du Congo-Brazzaville entre 2016 et mai 2021, Clément Mouamba, est décédé vendredi 29 octobre des suites du Covid-19 à Paris, où il avait été évacué il y a plus de deux semaines. Il était âgé de 78 ans. Retour sur sa vie politique.



■ Fier D Etre Malien et Africain.



#UneDate : LE 31 OCTOBRE 2014
BLAISE COMPAORÉ EST CHASSÉ DU POUVOIR.

Il y a exactement sept (7) ans aujourd'hui que l'ancien Président du Burkina Faso, Blaise Compaoré a été chassé du pouvoir après 27 ans, à la suite d'un soulèvement populaire.

Vingt-sept ans et quinze jours après son accession au pouvoir, le jeudi 15 octobre 1987, entachée à jamais par la mort de Thomas Sankara, son frère d'armes, de révolution, Blaise Compaoré est tombé à la suite d'une insurrection populaire.

#AbidjanOn



Le ministre de l'Industrie et du Commerce communique:
Aucune augmentation du prix du pain n'est à l'ordre du jour.

RÉPUBLIQUE DU MALI
Ministère de l'Industrie et du Commerce

COMMUNIQUÉ

Il m'a été donné de constater de façon récurrente que certains individus malintentionnés annoncent sur les réseaux sociaux une augmentation imminente du prix du pain de 250 FCFA à 300 FCFA et de 125 à 150 FCFA.

Le ministre de l'Industrie et du Commerce tient à rassurer les consommateurs que ces annonces découlent de propos irresponsables et sont de nature à perturber l'ordre public.

Le ministre rappelle que le protocole d'accord signé le 30 mars 2021 fixant le prix consensuel du pain à 250 FCFA le gros pain et 125 FCFA le petit pain demeure valable et aucune augmentation du prix du pain n'est à l'ordre du jour.

En conséquence, aucun manquement ne sera toléré et les auteurs de ces perturbations s'exposent aux sanctions prévues par les textes en vigueur en République du Mali.

Bamako, le 30 octobre 2021

Le Ministre,

Mahmoud OULD MOHAMED

Bamako - Cité administrative, bâtiment N°8 - Tél. : +223 20 01 80 11 / 20 01 80 48

■ Daraja Haidara



Je tiens à réitérer encore une fois mes sincères remerciements au parrain de la 4ème édition du gala Al Charity2021 tenu ce samedi 30 Octobre à l'hôtel de l'amitié, Monsieur le Ministre Imam Oumarou Diarra pour son accompagnement sans faille et sa disponibilité. Vivement la 5ème édition.
#dh



WhatsApp 3G 9:47 AM 10%

Tweet

Mamadou Issa KONA TE
@vieuxmko

Le bienfait est rétribué en politique par l'ingratitude : suprême aumône dans cette jungle, où, seuls les intérêts immédiats comptent et rien d'autre ! Coups de pieds et coups de pattes sont permis dès lors qu'il s'agit de marcher sur un cadavre.
[#Politique](#) [#Ingratitude](#) [#Justice](#)

8:35 AM · 10/29/21 · Twitter for iPhone

4 Retweets 18 J'aime

■ Ammy Baba Cisse



Je suis contre Issa Kaba dans sa manière subversive de décrypter l'actualité. Je dénonce.

■ Justice Mali Justice



Depuis que le numéro 10 est en prison, facebook est devenu ennuyant !

■ Seydou Sidibe



Nous nous battons jusqu'à la libération de notre cher Mali.

Nous sommes Debout sur les Remparts.

29 octobre 2021 une mobilisation historique.

La patrie ou mort aux ennemis du peuple malien Nous vaincrons.



■ Bacary Camara



Le président du Faso Thomas Sankara avait expulsé le malien et ancien ministre des Finances, Drissa Keita, alors Secrétaire Général de la CEAO à Ouagadougou. Devenu aussitôt persona non grata, il devait quitter rapidement le Burkina-faso, ce nouveau pays des hommes intègres, dans les 72 heures qui ont suivi cette décision pour le moins ahurissante à l'époque. Mais c'était aussi ça Thomas Sankara.

Le principal tort de Drissa Keita aura été de donner, selon les nouvelles autorités, une interview au célèbre hebdomadaire "Jeune Afrique", dans la quelle il dénonçait certains impairs de cette révolution naissante et donner également ses conseils utiles sur les recadrages nécessaires à y apporter avec moins d'euphorie et plus de lucidité et de clairvoyance. Le président Thomas Sankara n'avait pas retenu la boutade de Sekou Touré: "L'homme est un inconnu connu, un connu inconnu." il fut horriblement abattu peu de temps après, par ses propres camarades de lutte.

B.CAMARA/Le Phénix



TURQUIE

La Turquie accuse Emmanuel Macron de soutenir le terrorisme

By RFI
Novembre 25, 2019

Le ministre turc des Affaires étrangères a accusé ce jeudi Emmanuel Macron de soutenir le terrorisme. La Turquie n'a pas du tout apprécié des propos du président français contre sa récente offensive visant les forces kurdes dans le nord de la Syrie.

■ Tami Maiga



DITES AU SYNABEF QU'ILS RÈGLENT LEURS PROBLÈMES ENTRE EUX SINON ILS N'ONT AUCUN DROIT SUR L'ARGENT QU'ON DÉPOSE À LA BANQUE.

■ Toumoufo Sanogo



Toumoufo Sanogo est avec Imam Oumarou Diarra. Don du Gouvernement italien à travers l'ONG ARAPACIS en partenariat avec l'ONG GRADP aux personnes déplacées internes des sites de Senou, Faladie, Niama, Garantikibougou et Zantiguila à Senou.
C/P : Toumoufo Sanogo



■ Serge Daniel



#Mali- justice / Débats passionnés à BKO au procès du 4ème vice-Pdt du CNT poursuivi pour " troubles à l'ordre public".3 mois de prison requis.Verdict? RDV le 3 décembre prochain. Le Tribunal a rejeté la demande de mise en liberté provisoire de Kaou NDJIM qui retourne en prison.

#Mali- D'après mes informations, l'ancien Président malien Ibrahim Boubacar Kéïta est arrivé ce vendredi 29/10/2021 à Abu Dhabi (Émirats Arabes Unis) pour un contrôle médical.

■ Soumeylou B. Maïga



J'informe les abonnés à mon compte que j'ai instruit aux administrateurs de suspendre son animation momentanément

■ Larmes des pauvres



#Mali --#Sikasso l'ex otage Sophie Pétronin est activement recherché dans la région par les services de sécurité.

#Mali --#Mopti Ce 30/10 dans le cercle de #Bankass les miliciens de Dan na amassagou avertissent que tous les villages dogon qui ont adhéré aux accords locaux seront leurs cibles, l'annonce a été fait à #Soula-Kanda au cours d'une importante rencontre.

■ Abdoul Mbaye



Le juste message que les peuples attendent du prochain sommet de la CEDEAO devra concerner les moyens pour sanctionner, destituer et poursuivre en justice les présidents champions de la corruption, fossoyeurs de la démocratie et tirant à balles réelles sur des manifestants.

■ Wassim Nasr



#Nigeria vidéo de 16:51 de l'EI sur les opérations dans le #Borno & #Yobi sur plusieurs mois. Extrait 1 qui confirme encore une fois l'usage de blindé en tête des troupes pour percer les défenses de l'armée

■ Samba Gassama General



Je m'interroge tout de même sur la capacité de réflexion d'un être humain capable de choses aussi stupides. Pour le reste la mobilisation a été un succès reste à voir l'impact sur la décision de la CEDEAO. Awou salam aleykoum wa rahmatullah wa barakatuh.



Transition : Des maliens manifestent pour le retrait des troupes françaises de leur pays



Des centaines de personnes ont protesté ce vendredi 29 Octobre 2021 dans les rues de Bamako, la capitale malienne, pour manifester leur ras-le-bol contre la présence militaire française dans leur pays. Les manifestants exigent le retrait total des troupes françaises de l'ensemble du territoire malien où elles y sont depuis environ une dizaine d'années. « Nous sommes ici pour le Mali, nous sommes ici pour démontrer notre souveraineté nationale (...) Pour rappeler au monde entier que la souveraineté appartient au peuple et que ceux qui ne l'ont pas compris doivent se mettre au diapason aujourd'hui. Parce que la transition pour nous, aujourd'hui, est le résultat de décennies de mauvaise gestion, de mauvaise gouvernance de notre pays et de mauvais partenariats », explique Mohamed Ousmane Mohamedou, membre du Conseil National de Transition au correspondant de RFI à Bamako. Quant à Coumba Yaressi, membre du M5-RFP, il estime que « peu importe que la France parte ou qu'elle reste toujours, ce qui compte, c'est que la France n'est pas la mieux placée pour dire à un pays sur le terrain de ne pas faire appel à tous ses amis ».

Mi-2021, l'Elysée avait annoncé sa volonté de réduire de moitié le nombre de militaires dans la région du Sahel d'ici à 2023, pour arriver à environ 2500 effectifs sur la zone. Cette décision difficile a été acceptée pour Bamako, lui donne des idées de coopération avec d'autres puissances dont notamment la Russie.

Source : burkina24.com

Mali : Attaques terroristes

Ce samedi 30 octobre vers 11h21mn, une escorte FAMA du détachement de Mourdiah est tombée dans une embuscade aux environs de la localité de Madina Sylla. Le bilan provisoire est de 02 morts et 03 blessés. Les blessés ont tous été évacués sur Mourdiah.

Par ailleurs, dans le secteur de Ségou, localité de Niendjela, un véhicule pick-up d'une patrouille FAMA a été victime d'une attaque à l'Engin Explosif Improvisé (EEI), ce samedi aux environs de 13h30mn. Les 05 occupants du véhicule ont tous succombé.

Mali : Sept militaires tués dans des attaques séparées, selon l'armée



Sept soldats maliens ont été tués samedi dans deux attaques séparées au Mali, pays du Sahel en proie aux violences jihadistes, a annoncé l'armée.

Cinq militaires circulant dans un véhicule ont tous été tués en début d'après-midi lorsque celui-ci a heurté une mine artisanale près de Ségou, à environ 200 km au nord-est de Bamako, explique l'armée dans un communiqué. "Le ratissage de la zone de l'incident a permis l'interpellation de deux suspects, immédiatement mis à la disposition de la gendarmerie", selon le communiqué. En fin de matinée, deux militaires avaient péri dans une embuscade ayant fait également trois blessés près de Mourdiah, à environ 200 km au nord de la capitale, indique l'armée qui précise que le bilan de cette embuscade est provisoire. Malgré les interventions de la force française Barkhane, de l'ONU et d'une force conjointe de cinq pays sahéliens, le Mali est le théâtre depuis 2012 de violences jihadistes, auxquelles se mêlent des conflits intercommunautaires meurtriers, Partis du nord, les violences se sont propagées au centre du pays, notamment depuis l'apparition en 2015 d'un groupe jihadiste dirigé par le prédicateur peul Amadou Koufa, mais aussi au Burkina Faso et au Niger voisins.

AFP



Le ratissage dans la zone de l'incident a permis l'interpellation de 02 suspects immédiatement mis à la disposition de la gendarmerie.

Source : Forces armées maliennes

Communiqué de presse de la CNAS-FASO HERE sur les récents développements de la crise multidimensionnelle qui secoue le Mali



Le Bureau Politique National de la CNAS-Faso Hèrè (Convention Nationale pour une Afrique Solidaire) exprime sa plus vive préoccupation face aux menaces graves et imminentes qui planent sur la liberté d'opinion et d'expression telle que garantie par la constitution démocratique du 12 janvier 1992, fruit d'une longue lutte héroïque du Peuple malien contre la dictature CMLN/UDPM.

La Direction Nationale du Parti de l'Avant-garde militante et révolutionnaire du Peuple malien rappelle que tout régime a une obligation de résultat vis-à-vis des citoyens. A cet égard, le régime actuel issu du double coup de force militaire du 18 août 2020 et du 25 mai 2021 est prioritairement attendu sur le terrain de 1) la lutte contre l'insécurité, 2) la restauration complète et sans condition de l'intégrité territoriale du Mali dans ses frontières internationalement reconnues, 3) la cherté de la vie, 4) la relance de l'économie, 5) l'apaisement du climat social et 6) la création des conditions idoines pour un retour rapide à l'ordre constitutionnel dans le cadre de la Constitution du 12 janvier 1992 et selon le calendrier prévu. Aucune velléité d'instrumentalisation même maladroite de la justice pour étouffer toute contestation ou toute opinion défavorable à tel ou tel haut dignitaire du régime, ni aucune campagne de manipulation des médias et des réseaux sociaux pour museler le débat politique à des fins populistes et d'intimidation ne sauraient pallier ou masquer l'absence de résultats probants, voire d'initiatives, dans ces domaines essentiels de la vie de la Nation et de la République.

Le Bureau Politique National de la CNAS-Faso Hèrè, fidèle aux idéaux et aux valeurs du 22 septembre 1960, du 20 janvier 1961, du 25 mai 1963 et du 26 mars 1991, tient à mettre en garde les Autorités politiques actuelles contre les dérives populistes et les chants de sirène de la Restauration anti-26 mars féru de révisionnisme, étant donné qu'il est impossible de faire faire marche arrière à la Roue de l'Histoire.

Enfin, le Parti de l'avant-garde militante et révolutionnaire du Peuple malien attire l'attention des pouvoirs publics sur les dangers du chauvinisme qu'il convient de ne pas confondre avec le nationalisme, le patriotisme et la défense de la souveraineté nationale et internationale,

Mois de la solidarité : Le Premier ministre rend visite au doyen de la Commune 4



À l'occasion de la célébration du Mois de la Solidarité, le Premier ministre Choguel Kokalla Maïga a rendu visite, ce vendredi, à M. Namory Keïta.

A 109 ans, M. Namory Keïta est l'un des doyens du Mali. Né vers 1912, M. Keïta a eu 11 enfants et 10 petits enfants. Il a pour loisirs du haut de ses 109 ans, la causerie et les émissions de radio. Le doyen de la Commune 4 a remercié le Premier ministre qui lui a offert une calebasse de colas, des couvertures, un tapis de prière et une enveloppe symbolique.

M. Keïta a fait des bénédictions pour le Mali, la bonne marche de la Transition et aux Autorités de la Transition.

M. Choguel Kokalla Maïga a remercié le doyen de la Commune 4 pour ses bénédictions et, en retour, lui a souhaité bonheur et santé auprès des siens.

La cérémonie s'est déroulée en présence du ministre de la Santé du Développement Social, Mme Dieminatou Sangaré, du ministre délégué chargé de l'Action Humanitaire, de la Solidarité, des Réfugiés et des Déplacés, M. Oumarou Diarra, du Maire de la Commune 4, M. Adama Berthé, des membres de la famille de M. Keïta ainsi que des amis et voisins.

Source : CCRP/Primature

d'une part, et de la tentation isolationniste d'autre part. A défaut, les autorités actuelles courent le risque de mettre en cause tous les efforts et les acquis de notre pays sur le plan de l'unité africaine, étant entendu que, sous le leadership visionnaire du Président Modibo Keita et conformément aux prescriptions de la Constitution du 22 septembre 1960 reprises dans celles du 2 juin 1974 et du 12 janvier 1992, le Mali a joué un rôle moteur et déterminant dans l'initiation et la concrétisation de l'intégration économique et politique sous régionale, régionale et continentale.

Le Mali pour tous, des chances égales pour chacun/chacune !
Bamako, le 29 octobre 2021

Pour le Bureau Politique National de la CNAS-Faso Hèrè
Le Secrétaire Général
Soumana Tangara

Journalistes français de RFI tués au Mali : Des parties civiles demandent de nouvelles déclassifications



Des proches de Ghislaine Dupont et Claude Verlon, deux journalistes français de Radio France internationale (RFI) assassinés au Mali en 2013, ont réclamé vendredi de nouvelles déclassifications de documents couverts par le secret-défense, "une entrave à la manifestation de la vérité".

"Le secret-défense nous empêche d'avancer, ça ne nous permet pas de fermer une porte ou peut-être d'en ouvrir une autre", a regretté lors d'une visio-conférence de presse Me Marie Dosé, avocate de l'association "Les amis de Ghislaine Dupont et Claude Verlon", partie civile. Ghislaine Dupont, 57 ans, et Claude Verlon, 55 ans, avaient été enlevés lors d'un reportage pour Radio France Internationale (RFI) puis tués le 2 novembre 2013 près de Kidal, quelques mois après l'opération française Serval destinée à contrer des jihadistes menaçant de prendre Bamako. Si ce double assassinat a été revendiqué par Al-Qaïda au Maghreb islamique (AQMI), la lumière n'a jamais été faite sur les circonstances précises du drame. Et le poids du secret-défense est régulièrement dénoncé par les familles des victimes et des associations.

Selon la version officielle, un convoi de militaires français avait découvert le corps des reporters, tués par balles, non loin du pick-up de leurs ravisseurs. Ce dernier était tombé en panne, d'après les enquêteurs, qui privilégient la thèse d'une prise d'otages ratée d'un groupe jihadiste.

"On ne croit absolument pas à la théorie officielle (...) ils ont été tués pour une raison qu'on ne connaît pas", a déclaré Antoine Glaser, vice-président de l'association. "Les parties civiles continuent de s'interroger sur le rôle des militaires français et des forces spéciales sur place", a rapporté Me Dosé, demandant au juge d'instruction de "diligenter des demandes de déclassifications" notamment autour du rôle du Malien Sedane ag Hita – "co-organisateur" du double assassinat – dans la libération à l'automne 2020 de quatre otages au Sahel, dont Sophie Pétronin.

"Avec qui a-t-il été en relation dans le cadre de ces négociations? Est-ce une entreprise de réhabilitation dans son pays? Quid de la relation de la France et le Mali dans ce dossier-là?", s'est-elle interrogée, espérant par ailleurs que puisse être entendu l'ancien chef des services de renseignement malien, le général Moussa Diawara, arrêté en juillet dans l'enquête sur la disparition d'un journaliste en 2016. Baye Ag Ba-

Mali-Allemagne : Vers un renforcement de la coopération bilatérale



Le Président de la Transition, le colonel Assimi GOÏTA, a reçu en audience ce samedi 30 octobre 2021, le secrétaire d'État en charge des Affaires Étrangères de la République Fédérale d'Allemagne, Miguel BERGER.

L'était venu réitérer au Chef de l'Etat, la volonté de la République Fédérale d'Allemagne d'intensifier la coopération bilatérale entre les deux pays. « Je suis ici aujourd'hui au Mali pour inaugurer les nouveaux locaux de l'Ambassade de la République fédérale d'Allemagne. Un symbole pour la grande coopération qui existe entre le Mali et l'Allemagne », a déclaré Miguel BERGER tout en rappelant que cette coopération entre Mali et l'Allemagne remonte aux premières heures de l'indépendance de notre pays en 1960.

Selon les assurances de Miguel BERGER, l'Allemagne continuera de soutenir le gouvernement du Mali dans sa lutte contre le terrorisme. A titre de rappel, l'Allemagne contribue fortement à la MINUSMA dans le cadre de la stabilisation et à travers l'EUTM pour l'entraînement des forces maliennes. A ces volets s'ajoute celui de l'accompagnement du Mali dans la mise en œuvre de l'accord d'Alger.

Le diplomate allemand a enfin rassuré le Président de la Transition que définitivement, l'Allemagne était décidée à rester aux côtés du Mali dans tous les domaines.

Le Président de la Transition, à son tour, a largement analysé la situation du pays, avant de préciser que l'engagement du Mali dans la lutte contre le terrorisme n'a jamais été ébranlé.

<< Nous avons tout d'abord besoin de maîtriser la violence par la neutralisation des groupes terroristes, ensuite pacifier les zones à libérer, pour enfin sécuriser les populations et permettre le développement >> a-t-il poursuivi.

Concluant ses propos, le Président de la Transition a estimé indispensable d'inscrire tout partenariat avec le Mali dans cette dynamique.

Source : Présidence de la République du Mali

kabo, considéré comme le co-commanditaire du rapt des deux journalistes de RFI, cadre d'Aqmi, a lui été tué le 5 juin au Mali par les militaires français de l'opération Barkhane. "Ce type d'opération est un frein à la manifestation de la vérité", a déploré Me Dosé.

AFP



Le champ d'application de la Loi n°2014-015 du 27 mai 2014

portant prévention et répression de l'enrichissement illicite
s'étend à tous les agents publics sans exception

Article 2: Au sens de la présente loi, constitue un enrichissement illicite : soit l'augmentation substantielle du patrimoine de toute personne, visée à l'article 3 ci-après que celui-ci ne peut justifier par rapport à ses revenus légitimes, soit un train de vie menée par cette personne sans rapport avec ses revenus légitimes.

Article 3: Sont assujettis à la présente loi, toute personne physique civile ou militaire, dépositaire de l'autorité publique, chargée de service public même occasionnellement, ou investie d'un mandat électif ; tout agent ou employé de l'Etat, des collectivités publiques, des sociétés et entreprises d'Etat des établissements publics, des organismes coopératifs, unions, associations ou fédérations desdits organismes, des associations reconnues d'utilité publique, des ordres professionnels, des organismes à caractère industriel ou commercial dont l'Etat ou une collectivité publique détient une fraction du capital social, et de manière générale, toute personne agissant au nom ou pour le compte de la puissance publique et/ou avec les moyens ou les ressources de celle-ci.

Les dispositions de la présente loi sont aussi applicables à toute personne morale qui a participé à la commission de l'infraction.



Rentrée des classes : Les syndicats grévistes adoptent la stratégie de la diversion

Les Syndicats de l'Education signataires du 15 octobre 2016 ont enfin décidé de rentrer dans les classes aujourd'hui, date de la rentrée scolaire 2021-2022, sans pour autant renoncer à leur exigence de l'application stricte de l'article 39. Ils l'ont fait savoir à travers un communiqué en date du jeudi 28 octobre 2021. Mais cette reprise annoncée n'en est pas vraiment une, vu les actions envisagées par les enseignants de la Synergie tout en étant en classe.

Les syndicats ont en effet décidé de changer de stratégie pour exiger l'application de l'article 39, à travers des actions comme la non-évaluation des élèves, la non prise des classes à double division et celle à double vacation et la non prise des écoles à classe (ECU), ou encore la non prise des heures supplémentaires ou de dispenser les cours dans les classes à effectif dépassant 50 élèves. Ces mesures, ont-ils fait savoir, prennent effet dès ce lundi, premier jour de la rentrée des classes, en attendant d'autres actions plus fortes prochainement.

Les syndicalistes n'en démordent toujours pour ce qui concerne l'application de l'article 39, en dépit de l'adoption, en juin dernier, du projet de loi portant grille indiciaire unifiée des militaires et personnels relevant des statuts des fonctionnaires de l'Etat, des collectivités territoriales et des statuts autonomes, avec pour



objectif de rétablir l'équité entre tous les agents de l'Etat. Un projet de loi rejeté en bloc par les Syndicats de l'Education signataires du 15 octobre 2016, qui y voient plutôt une remise en cause de l'article 39.

Même une rencontre de clarification au sommet n'a pu amener les syndicalistes à dévier de leur trajectoire quant aux implications de l'uniformisation des grilles salariales sur l'article 39 ! Le PM Choguel a beau-fait d'expliquer que la mesure arrange mieux les enseignants que tout autre fonctionnaire, rien n'y fait ! Et l'année scolaire 2020-2021 a été fortement perturbée par la rétention des notes par les syndicats d'enseignants, impactant ainsi négativement la performance de certains élèves.

Ils mettent en avant le caractère sacré de la loi et leur attachement à l'application stricte de l'ensemble de ses dispositions, y compris

l'article 39, qui dispose que « toute majoration des rémunérations des fonctionnaires relevant du Statut général s'applique de plein droit au personnel enseignant de l'Enseignement secondaire, de l'Enseignement fondamental et de l'Education préscolaire et spéciale ». Aussi réclament-ils les 15% accordés aux fonctionnaires du statut général.

Avec cette nouvelle stratégie annoncée, les syndicalistes font uniquement une diversion, une manière pour eux de ne pas être coupés de leurs militants et de contrecarrer les mesures conservatoires mises en place par le gouvernement. Ce dernier, à travers le ministre de l'Education a déjà appelé tous les responsables (Directeurs d'Académie, DCAP, Directeurs de centre et écoles) d'œuvrer à l'observation stricte de la loi sur les grèves au Mali. Il y a par ailleurs le souci pour les enseignants grévistes de pouvoir conserver leurs salaires.

Une question très importante cependant : pourquoi rentrer donc tout en continuant la non-évaluation des élèves, la non prise des classes à double division et celle à double vacation et la non prise des écoles à classe (ECU), ou encore la non prise des heures supplémentaires ou de dispenser les cours dans les classes à effectif dépassant 50 élèves ? A cette nouvelle menace qui plane sur l'avenir de nos enfants, le gouvernement doit explorer d'autres pistes de solution pour les mesures envisagées par les grévistes n'affectent le bon déroulement du calendrier scolaire.

■ Yama DIALLO



Lutte contre la corruption et l'enrichissement illicite : L'OCLEI s'inscrit dans une dynamique dissuasive

Le président de l'Office Central de Lutte contre l'Enrichissement Illicite (OCLEI), Moumouni Guindo fidèle à sa mission de mettre hors d'état de nuire les fonctionnaires corrompus, a présenté aux partenaires techniques et financiers, aux légitimités traditionnelles les rapports 2019, 2020 et le rapport de l'étude relative à la déontologie des agents publics au Mali.

Sans détour le président de l'office central de lutte contre l'enrichissement illicite (OCLEI), Moumouni Guindo a dépeint le tableau sombre de la corruption dans notre pays. Selon lui, malgré les moments difficiles que connaît le Mali, l'OCLEI a continué à améliorer le système de traitement des déclarations de biens et de production des statistiques sur le dépôt des déclarations à la

Cour suprême. Les activités de codification, de numérisation et d'archivage des dossiers de déclaration de biens, entamées en 2019, ont été poursuivies. « **Ainsi, sur 1 633 déclarations déposées à la Cour suprême de 2016 à 2020, 1 351 formulaires de déclaration de biens ont été scannés, soit un taux de numérisation de 82,7%. Il est à noter que ces formulaires de déclaration de biens**

sont accompagnés de pièces justificatives relatives à l'acquisition des éléments du patrimoine de l'assujéti, comme les copies des titres de propriété foncière, de la carte grise des véhicules, des relevés de compte et d'identité bancaires, des décrets de nomination, des attestations de prise de service, etc. Ces pièces justificatives, au nombre de 942, ont été également scannées et classées », a-t-il révélé.

La recommandation du Forum national et les dispositions légales sus-rappelées, dit-il, prennent en compte la multiplicité des structures impliquées dans le contrôle des finances publiques, la lutte contre la corruption et les infractions assimilées. Elles visent à rendre le dispositif national plus efficace à travers l'intensification de la concertation, de la collaboration et de la coopération interservices. Force est de constater que la concertation et la collaboration entre les différents acteurs demeurent insuffisantes face à l'immensité du défi. En témoignent, entre autres, l'inexistence d'un cadre formel de collaboration entre les services concernés ainsi que le faible taux de





transmission de rapports d'audits et d'activités à l'OCLEI à sa demande. « **Cette transmission, prévue par l'article 25 du décret d'application de l'ordonnance sus-évoquée, a pour but de permettre à l'OCLEI d'analyser les activités de lutte contre l'enrichissement illicite, de formuler des recommandations et de se saisir d'éventuels cas d'enrichissement illicite révélés par lesdits rapports. Il est urgent de pallier le déficit de collaboration et de coordination entre les services. La sagesse malienne n'enseigne-t-elle pas qu'un seul doigt ne peut pas soulever un caillou** » ? Dans le même esprit, Helen Keller disait : « **Seuls, nous pouvons faire si peu ; ensemble nous pouvons faire beaucoup.** » **Le développement du triptyque concertation-collaboration-coopération entre les services est une condition sine qua non de la lutte contre l'enrichissement illicite** », a-t-il expliqué à ses convives.

En faisant un résumé méthodique du rapport 2019, Moumouni Guindo précisera que concernant la prévention, l'OCLEI a mené 11 activités d'information et de sensibilisation à travers le Mali ; 674 personnes ont participé à ces acti-

ités. Concernant les déclarations de biens, l'OCLEI a exploité 400 déclarations. Il a mis en place et animé un dispositif de gestion des déclarations de biens. L'OCLEI a constaté que le Premier ministre et plusieurs ministres sont entrés en fonction sans avoir procédé à leur déclaration de biens. Certains ministres sont restés en fonction plus d'une année, d'autres plus de trois ans sans effectuer leurs déclarations de biens. Concernant la répression de l'enrichissement illicite, l'OCLEI a mis en place un Numéro vert 80 00 22 22 dont le lancement a eu lieu le 10 décembre 2019.

Et de poursuivre : il a ouvert 32 dossiers d'enquête dont 3 ont été transmis à la justice. La valeur des biens meubles et immeubles présumés illicites dans ces 3 dossiers s'élève à 4 milliards 279 millions de FCFA alors que le total des revenus légitimes des 3 agents publics concernés est de 127,69 millions de FCFA dans la même période. La valeur des biens représente plus de 33 fois le total des revenus légitimes. Concernant les avis et recommandations, l'OCLEI, sur auto-saisine et après examen, a constaté que la liquidation, en 2015, des indemnités de départ à la retraite du directeur général adjoint et de l'agent comptable

de l'Institut national de Prévoyance sociale (INPS) est contraire à la loi. En dehors de toute légalité, le directeur général adjoint a perçu 353,72 millions de FCFA ; et l'agent comptable a perçu 1 milliard 70 millions de FCFA. Concernant la coopération, l'OCLEI a signé un protocole d'accord de partenariat avec l'Agence nationale de Lutte contre la Corruption et de Promotion de la Bonne Gouvernance (ANLC) de Guinée et l'Instance nationale de la Probité, de la Prévention et de la Lutte contre la Corruption (INPLC) du Royaume du Maroc. Il a représenté le Mali dans les travaux du Mécanisme d'examen de l'application de la Convention des Nations-Unies contre la corruption. En fin, Moumouni Guindo mentionnera que les textes sur l'enrichissement illicite présentent des insuffisances qui affaiblissent la lutte contre le fléau.

La remise d'exemplaire de ces rapports aux partenaires techniques et financiers a été un temps de cette activité d'information de l'OCLEI.

■ Ibrahim Sanogo

Lutte contre le changement climatique : Les experts de Wascal en débattent

Jeter les bases d'une planification stratégique à même de donner un souffle nouveau à l'institution commune, et relever le défi, tel sont les objectifs de la première réunion du conseil d'administration de West African Science Centre on Climate change and Adapted Land Use (Wascal anglais). La cérémonie d'ouverture de cette importante rencontre scientifique, a été présidée, le jeudi 28 octobre 2021, par le ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, Pr Amadou Keita.



Les objectifs prioritaires et complémentaires de Wascal sont entre autres : améliorer l'infrastructure et la capacité de recherche sur le changement climatique, explorer des scénarios et des options pour améliorer la résilience des systèmes socio-écologiques, conseiller et aider les responsables politiques et les décideurs à concevoir et à mettre en œuvre des plans durables, et aider à former la prochaine génération de scientifiques et décideurs.

Pour le président du conseil d'administration de Wascal, le président Mouhamadou Hassirou, le Mali abrite un centre et accueille plu-

sieurs boursiers de Wascal. Ces derniers ont, pendant des années, bénéficié de bourses entières qui leur ont permis de poursuivre leurs études dans la perspective de contribuer à la recherche de solutions durables au phénomène du changement climatique dans le domaine de l'agriculture dans la sous-région Ouest Africaine. « **Parmi les principaux sujets qui seront abordés, au cours de cette réunion, figure la question de la stratégie de financement des activités planifiées et susceptibles d'avoir un impact sur l'objectif global et la vision de Wascal à court terme. Les activités de WASCAL**

sont nombreuses et variées. Sa vision est noble, et la mission, plurielle. C'est donc un impératif, pour nous, de pérenniser cette mission exaltante, et ce, à travers la mise en place d'une stratégie de financement durable », a-t-il fait savoir.

Pour le ministre de l'Enseignement supérieur de la Recherche Scientifique, Pr Amadou Keita, Wascal est dédié à la lutte contre les effets néfastes du changement climatique dans notre sous-région ouest africaine. Elle a été chargée, par ses pères fondateurs, de la production de connaissances nouvelles et la mise à disposition de nos pays d'une capacité

d'analyse pour la conservation et la restauration des écosystèmes en vue d'un développement durable.

L'atteinte de ces objectifs passe par la production de connaissances. Or, point de connaissances sans une formation adéquate et de qualité. C'est pourquoi, ils ont su orienter et focaliser les activités de notre organisation sur la recherche et la formation, en dotant Wascal d'un Centre de Compétence qui est le centre scientifique de recherche régionale implanté à Ouagadougou (Burkina Faso) et d'un programme d'études supérieures et de formation réalisé dans des centres d'excellence régionaux organisés par 12 universités hôtes dans les 11 pays membres.

Ce dispositif, dira le ministre Keita, a permis à Wascal de mettre à la disposition de nos pays, en moins d'une dizaine d'années, 275 jeunes bien formés, suffisamment outillés et compétents dans tous les domaines de la science et de la technologie, en vue de renforcer notre résilience face aux effets néfastes des changements climatiques ; 214 autres sont en cours de formation et 154 nouvellement recrutés, soit un total de plus 700 diplômés

à l'horizon 2025. En quelques décennies, le changement climatique s'est affirmé comme un objet de recherche central pour la communauté scientifique et comme une question sociale et politique de premier plan. Il est la question déterminante de notre temps. Le Rapport 2021 du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) sur les éléments scientifiques indique que le changement climatique est généralisé, rapide et s'intensifie. Il constate des dans le climat dans toutes les régions de la planète et dans l'ensemble du système climatique.

Et d'enchaîner : En Afrique de l'Ouest particulièrement, nous faisons déjà face aux conséquences du changement climatique. On observe un réchauffement progressif spatialement variable atteignant 0,5° C par décennie ces dernières années. « **Nous ressentons les effets du changement climatique déjà à travers les inondations et sécheresses aux durées et amplitudes importantes qui impactent notre processus de développement et appellent à des actions vigoureuses d'accroissement de la résilience de nos systèmes de vie. L'incidence des**

activités humaines sur le système climatique est incontestable. L'industrialisation, notamment la déforestation et l'agriculture à grande échelle, les quantités de gaz à effet de serre que nous déversons dans l'atmosphère sont parvenues à des niveaux jamais atteints. Toutefois, nos actions peuvent encore déterminer l'évolution du climat à venir. Selon les experts, une réduction forte et soutenue des émissions de dioxyde de carbone (CO2) et d'autres gaz à effet de serre sont, entre autres, susceptibles de limiter les effets néfastes du changement climatique. C'est fort des conseils des experts avisés que nos pays ont créés en 2012 Wascal qui contribue à renforcer les capacités scientifiques, et à fournir des informations et des connaissances nécessaires sur le changement climatique, aux Etats membres afin de les aider à bien définir leur politique environnementale et à faire face aux effets néfastes du changement climatique », a-t-il précisé.

■ Ibrahim Sanogo



Rentrée académique 2021-2022 à l'UCAO-UUBA : Sous le symbole de l'excellence

A l'UCAO-UUBA, tous engagés pour une écologie intégrale ! Comment réinventer le savoir pour un développement durable ? tel est le thème d'orientation de l'année académique 2021-2022. La cérémonie de rentrée académique a été présidée, le samedi 30 octobre 2021, par le vice-recteur Pr Eloi Diarra.



L'un des temps forts de cette cérémonie a été l'exécution de l'hymne national du Mali et de celui de l'UCAO. Il est important de préciser que l'UCAO est une université sous régionale qui a su s'imposer par son sérieux et de sa rigueur. Aujourd'hui, elle fait la fierté du continent africain. Sa devise est former des têtes pleines mais surtout des têtes bien faites. Le thème de cette année académique qui porte sur l'environnement est d'actualité puisque notre écologie est menacée. Le savoir est la clé de toute possibilité de changement, et cette clé repose entre les mains d'une jeunesse éclairée et responsable. Autre conviction est que la réussite à l'université n'est pas qu'un processus académique, la réussite se construit dans la relation horizontale et verticale et dans l'environnement. De nombreuses plaintes sont relatives à l'indifférence des jeunes à l'égard de la terre, à l'inadaptation de nos systèmes éducatifs à l'environnement et aux besoins locaux, à l'inaptitude des produits de nos écoles et uni-

versités à transformer le savoir théorique en savoir-faire et même en savoir-être. D'où le taux très élevé du chômage et des crises de tous genres. Devant ces plaintes, l'UUBA propose d'inscrire dans le cursus de formation les principes de l'écologie intégrale et d'œuvrer pour que la société dans laquelle seront insérés les diplômés s'humanise davantage. Dans ses propos liminaires, le père Clément Lonah, président l'UCAO-UUBA a précisé que cette écologie intégrale s'inscrit dans la ligne du développement durable qui permet de répondre aux besoins actuels sans empêcher les générations à venir d'en faire de même. En clair, il s'agit d'éviter le chaos après notre passage. Alors, comment pouvons-nous faire une écologie intégrale, réinventer le savoir aujourd'hui, pour un développement durable comme nous le demande notre thème d'année ? Il faut du réalisme qui nous impose : de maintenir l'harmonie écologique dans nos différents sites universitaires à Hamdallaye, à Samaya, le domaine de Baguineda encore à

conquérir et dans les autres sites à ouvrir, en prenant certaines dispositions par rapport à l'environnement naturel. Il s'agit de faire de nos sites un Sahel vert en plantant des arbres et en les entretenant, en ayant plus de sécurité par rapport à l'eau, denrée précieuse sans laquelle il n'y a pas de vie. Par rapport à l'environnement artificiel nous devons continuer la rénovation de nos sites, comme vous pouvez le constater après ces vacances, l'internat à Hamdallaye et tous les bâtiments ont été rénovés. Ce travail va continuer, ainsi que l'amélioration des infrastructures dans nos différents sites. « Par rapport à l'environnement culturel : la renommée scientifique de l'UCAO/UUBA doit être soutenue. On étudie bien et durement à l'UCAO de Bamako, c'est ce qui pousse les parents d'étudiants à nous envoyer leurs enfants. La plateforme E-learning, la bibliothèque numérique CAIRN, notre bibliothèque physique et numérique de Samaya, couplée de la salle informatique, le studio de production pour la pratique du journalisme et bientôt la clinique juridique, sont autant de moyens que dont nous disposons déjà pour le développement de la Science. Ils sont à renforcer », a-t-il dit.

Et d'ajouter : « **Avec l'obtention de l'habilitation de la Licence Professionnelle en Science de l'Education et de la formation, nous pouvons davantage développer notre filière de base, les Sciences de l'Education, par le recyclage des enseignants et la formation au métier d'enseignant. Nous avons aussi décidé de renforcer la valeur de nos diplômes par l'accréditation de nos offres de formation par le CAMES. Le dossier est déjà soumis et nous espérons fortement une réponse favorable. Par rapport à l'environnement humain, l'UCAO promeut l'intégration nationale, sous régionale et régionale. Les étudiants et professeurs viennent de tous**

les horizons du Mali, de l'Afrique de l'Ouest, de l'Afrique Centrale et même de l'Occident. Pour apprendre et transmettre la Science et les Valeurs de la vie dans un climat de paix, de convivialité et de solidarité », a-t-il insisté.

La directrice Académique et pédagogique, Sœur Thérèse Samaké a présenté les grandes orientations de la nouvelle année académique, fait le point sur les réformes et les chantiers en cours. En clair, elle rappelle les enjeux portés jusqu'ici et les défis qui s'imposent à l'Ucao. Les années se succèdent certes, mais ne s'identifient point les unes aux autres, dit-on. Adeptes de cette pensée, Sœur Thérèse souligne qu'à chaque année ses défis et ses perspectives. En assumant le meilleur de l'année écoulée qui nous avait engagés dans l'innovation numérique, la nouveauté en cette nouvelle année à l'UUBA peut se résumer en ceci : « **UUBA et écologie intégrale.** » **A l'en croire, le choix du thème de l'année académique, qui se veut une invitation et un projet à agir en cohérence avec les principes de l'écologie intégrale, se justifie par quatre raisons qui interagissent : premièrement, notre ambition à oser le changement face aux défis que nous impose la crise écologique actuelle. Deuxièmement, la pédagogie même de l'Enseignement de l'Eglise Catholique, centrée sur la formation intégrale de l'homme à laquelle nous voulons rester fidèles. Troisièmement, notre identité d'université d'excellence, d'innovation et d'intégration. Quatrièmement, notre mission de « former non seulement des têtes bien pleines, mais surtout des têtes bien faites : toutes ces raisons nous incitent à suffisance à agir en cohérence avec les principes de l'écologie intégrale** », a-t-elle laisser entendre.

C'est une problématique très charmante, précise-t-elle, mais assez complexe et exigeante. Complexe et exigeante, parce que l'écologie intégrale consiste en une vision relationnelle dans laquelle tout et tous sont interconnectés et dépendants les uns des autres. Elle prend en compte la crise environnementale aussi bien que sociale et requiert une approche globale des problèmes. Tout est intimement lié. Il n'y a pas deux crises séparées, l'une environnementale et l'autre sociale, mais une seule et complexe crise socio-environnementale.

Alors le défi urgent de préserver et de protéger notre maison commune de cette crise inclut la préoccupation d'unir toute la famille humaine dans la recherche d'un développement durable et intégral, car nous savons que les choses peuvent changer, dit le Pape François. Il faut donc agir. Cette interpellation du Pape François, se veut surtout un cri de cœur qui rappelle la mission fondamentale de l'Université, « **en tant que lieu privilégié de formation et de préparation, où se rencontrent les différentes formes de savoir, où étudiants et enseignants se réunissent pour réfléchir et développer de manière créative de nouvelles voies. Il est donc clair, pour que nos Etablissements continuent à exister et à servir la société, il faut qu'ils travaillent à rendre le savoir plus pragmatique et appliqué, autrement dit, professionnalisant et contributif. Car on peut bien se poser cette question : une université se développe-t-elle dans un monde qui se détériore ? Notre université s'engage alors pour un grand projet : UUBA et Ecologie intégrale** », a-t-elle annoncé.

Dans son argumentaire, Sœur Thérèse lève toute équivoque, l'objectif visé par l'UUBA à travers ce projet se décline de trois manières suivantes : D'abord, former les jeunes à potentialiser leur esprit de responsabilité, individuelle et collective, en faveur d'un style de vie et des modes de développements capables de transformer les menaces d'aujourd'hui en opportunité. Ensuite, travailler à rendre le savoir plus pertinent en vue d'une transition écologique pour les générations présentes et celles de demain. Enfin, rendre chacun de nous capable de la nécessaire interaction dans notre existence, c'est-à-dire du principe indispensable de la relation à soi-même, la relation avec les autres, la relation avec Dieu et la relation avec la terre, son environnement. « **L'enjeu majeur est donc la question de sens et d'éthique : sens de nos actions, de nos modes de vie, et de notre existence sur la terre, comme le résume bien l'impératif de l'éthique du futur du philosophe Hans Jonas : Agis de façon que les effets de ton action soient compatibles avec la permanence d'une vie authentiquement humaine sur terre. A quoi nous servirait-il d'être encadreurs, enseignants, magistrats, avocats, journalistes,**

communicateurs, philosophes, économistes, gestionnaires, etc, si nous n'étions pas porteurs de sens ? Pour rendre opérationnel ce projet, la transformation de la connaissance brute en savoirs authentiques s'impose, c'est-à-dire en savoir-faire et savoir-être. Il devient donc clair que le savoir à l'UUBA, ne saurait se réduire à une simple somme de connaissances théoriques ; le savoir y est et sera toujours élevé à la dimension de la formation intégrale de l'humain : être, agir et servir. Il ne s'agit pas tant de nourrir les esprits de connaissances nouvelles, que de les transformer en forces de vie », a renchéri Sœur Thérèse.

Et de poursuivre : S'inscrivant dans la dynamique de cette interpellation et en adéquation avec sa devise qui consiste à conjuguer Foi, Science et Action, l'UCAO-UUBA remet à ses apprenants trois clés de défi : « **Le changement : celui de mentalité, un facteur indispensable pour le développement personnel et la transformation de la société; la responsabilité : responsabilité à l'égard de soi-même, à l'égard de l'autre et à l'égard de son environnement, car « le savoir est porteur de responsabilités** », disait Marilyn Ferguson. Et il revient à Saint Exupéry d'affirmer : « **Etre homme, c'est être responsable** ». L'audace : celle d'acquérir des compétences et d'adopter un mode de vie plus respectueux de l'environnement et plus solidaire de l'humanité entière Ces trois clés visent à permettre aux jeunes de grandir dans toutes les dimensions qui font leur humanité, de trouver leur place et de s'engager en responsables dans la société ; de la transformer pour la rendre durablement vivable sur une planète qui reste viable parce qu'ils en prennent soin. C'est bien cela le sens que nous donnons à l'écologie intégrale à l'UUBA », a-t-elle conclu.

Le vice-recteur de l'Ucao, Pr Eloi Diarra, a saisi l'occasion pour exhorter les étudiants à travailler durement afin de tenir haut le flambeau de l'excellence. L'Ucao es une université de renommée internationale. Il faut qu'elle garde ce privilège. C'est sur cette note d'espoir qu'il a déclaré ouverte l'année académique 2021-2022.

■ Ibrahim Sanogo

Pour une transition et des élections inclusives au Mali : VVFF engage ses forces dans la bataille

La cérémonie de lancement de la salle Vestibule de Veille des Femmes et Filles (VVFF) pour une Transition et des Élections Inclusives au Mali, a été présidée, le jeudi 28 octobre 2021, par le secrétaire général du ministère de la promotion de la femme, de l'enfant et de la famille, Siaka Magassa. C'était en présence de plusieurs femmes engagées pour la cause féminine.

Les Vestibules de Veille ont pour objectifs de veiller à la stricte application de la Loi 2015-052 lors des différents processus politiques et électoraux prévus pendant la transition, de renforcer les capacités des femmes sur les thématiques clés de la transition et des élections, d'accorder un appui ciblé aux femmes candidates ²potentielles candidates aux différentes élections, de mettre en œuvre un programme inclusif d'éducation civique et de sensibilisation en vue de favoriser l'accès équitable et la participation des femmes aux différents processus politiques et électoraux prévus pendant la transition. Ces vestibules seront mis en place dans toutes les régions du Mali.

En prenant la parole, Souadou Diabaté, la directrice de l'association Malienne pour la Pro-

motion de la Jeune Fille et de la Femme (AMPJF), estime que le projet dont qu'elle dirige a vu le jour grâce à l'engagement du Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille et l'appui financier de la MINUSMA et ses partenaires. Le projet Vestibule de veille des femmes et des filles (VFF) s'inscrit dans l'amélioration de la participation des femmes et des filles au processus électoral. « **Entre 2014 et avril 2020, le Mali a enregistré plus d'avancées institutionnelles en matière d'équité du genre qu'au cours des trois décennies précédentes. En effet, la volonté politique exprimée au plus haut sommet de l'État a permis l'adoption de la loi N° 2015-052 du 18 décembre, instituant des mesures pour promouvoir le genre dans l'accès aux**

fonctions nominatives et électives. Cette loi a permis au Mali d'enregistrer un bond dans la représentation des femmes lors des élections communales de 2016 et législatives de 2020 (passant respectivement de 9% en 2009 à 25% en 2016 et de 9,52% en 2013 à 28,57% en 2020). Grâce à ces remarquables avancées, le Mali a progressé de façon spectaculaire en termes de représentation des femmes à l'Assemblée Nationale passant de la 162e place en 2016 sur 185 pays classés, à la 63eme place en avril 2020 », s'est-elle réjoui.

En outre, elle dira que l'histoire des trois dernières transitions politiques au Mali, souligne l'importance capitale d'un climat apaisé et sous-tendu par des rapports de confiance





entre les populations et les autorités pour la réussite des importantes réformes envisagées lors de cette période charnière. Plus particulièrement, les acteurs nationaux et internationaux s'accordent sur le fait que la révision prévue du processus électoral et de la constitution ne pourra aboutir de façon réussie sans une inclusion et contribution significatives des forces vives, en particulier des femmes et des jeunes dont le poids démographique et électoral ainsi que le rôle primordial dans la construction d'une paix durable ne sont plus à démontrer. Cette inclusion est également une condition clé de la non- répétition des facteurs qui entravent nourrissent la démocratie du Mali et l'instabilité sociopolitique et sécuritaire qui sont à leur acmé depuis le déclenchement de la crise de 2012. Dans la mesure où les femmes constituent plus de la moitié de la population mais souffrent encore d'un déficit de représentativité, l'appui à une amélioration de leur participation politique, à travers la promotion d'un accès aux mandats électoraux et fonctions électives et nominatives, favorisera le développement de la bonne gouvernance et d'une démocratie plus participative au Mali.

Pour El Ghassim Wane, la mise en place de la salle de veille est une action opportune, à plus d'un titre. « Primo, Nous en sommes mois pour

mois au 21ème anniversaire de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies sur Femmes, Paix et Sécurité dont le premier pilier est justement la participation politique des femmes. Secundo, le plaidoyer et les actions politiques des femmes leaders du Mali à l'échelle internationale constituent une fierté et un encouragement à suivre. On se souvient de la table ronde virtuelle sur Femmes, Paix et Sécurité dans les contextes de maintien de la paix, présidé par le Secrétaire général António Guterres le 8 octobre 2020, en présence de deux femmes leaders du Mali, Mesdames Dombia Mama Koité et Bouaré Bintou Founé Samaké.

Il a rappelé que les dernières élections législatives de mars 2020 avaient enregistré 427 femmes candidates sur 1451 personnes, soit près de 30% de femmes contre seulement 13,67% de femmes candidates en 2013. Les résultats étaient également encourageants avec 41 femmes élues sur 147 sièges, soit 27,86 % à l'Assemblée nationale. Ceci est une augmentation significative par rapport à 2013 avec seulement 9,52 % de femmes parlementaires. A présent, le Conseil National de Transition compte 32 femmes sur 121 membres, soit 26,44%. Ce sont des chiffres encourageants pour les postes électifs que nous devons conserver et améliorer. Retenons surtout

que derrière ces chiffres et quota en lien avec l'application de la loi 052 de 2015, se cachent les nombreuses actions politiques et de paix de toutes les femmes maliennes, y compris vous qui êtes dans cette salle », a-t-il dit.

Selon le secrétaire général du ministère de la promotion de la femme, de l'enfant et de la famille, Siaka Magassa, cet événement s'inscrit dans le cadre du soutien aux femmes et de la promotion de leur participation aux processus politiques et électoraux en particulier. Aussi, il a indiqué que son souhait est de voir ces vestibules entièrement opérationnels et inclusifs. La participation politique des femmes est plus que jamais une priorité pour le Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille qui continue de mobiliser des ressources à travers le 3ème plan d'action national de la résolution 1325. « **Je réaffirme ma disponibilité et mon engagement à œuvrer aux côtés des acteurs de la Société civile et des partenaires internationaux pour la réalisation d'actions efficaces et concertées en vue de promouvoir la participation accrue des femmes aux processus électoraux et politique** », a-t-il fait savoir.

■ Ibrahim Sanogo

APBEF-CCAM face à la grève du SYNABEF :

La vérité rattrape le mensonge

L'Association Professionnelle des Banques et Etablissements Financiers (APBEF) et le Comité des Compagnies d'Assurances du Mali (CCAM) constatent avec beaucoup de stupéfaction depuis plusieurs semaines des sorties médiatiques et d'autres formes d'adresse à l'opinion nationale, de certains salariés des banques dirigés par M. Hamadoun Bah, par ailleurs salarié d'une structure dont les intérêts ne convergent pas avec ceux de nos secteurs. Le préavis de grève de 72 heures à compter du 27 octobre 2021 déposé par le SYNABEF viole allégrement les dispositions de la Convention Collective et piétine les termes du procès-verbal de conciliation Gouvernement-UNTM-CNPM signé le 05 Février 2021.



L'intention avérée est de manipuler les travailleurs et les embarquer dans des grèves futiles alors que les travaux de bouclage des objectifs de fin d'exercice demeurent une préoccupation majeure des salariés dans un contexte économique particulier.

Les commentaires ci-après, tendent à apporter l'information saine à l'opinion nationale et internationale.

1- Relecture de la convention collective des banques, établissements financiers et assurances :

La relecture de la Convention Collective des Banques, Etablissements Financiers et Assurances du Mali a débuté le 30 Mars 2021.

Sur une trentaine d'articles du projet soumis par le SYNABEF, vingt (20) ont fait l'objet d'accord total ou partiel, alors que dix (10) dont la grille de salaire (demande d'augmentation de 35%) sont en examen.

Les représentants du SYNABEF à la Commission Paritaire ont suspendu leur participation

paradoxalement le jour même où les échanges sur la grille de salaires ont commencé, pour déposer un préavis de grève (incluant le point sur la relecture de la Convention Collective), en dépit des dispositions pertinentes de l'article 2 alinéas 3 et 4 de la convention collective : "Les parties signataires s'engagent formellement à ne recourir ni à la grève ni au lock-out pendant la période de préavis de dénonciation, et/ ou de révision".

Le prétexte trouvé était que les négociations ont trop duré et qu'ils n'ont pas le temps de toujours venir au sein de la commission paritaire, alors même que les dernières de 2015 et 2018 ont été bouclées au bout de sept (07) et six (06) mois, tandis que celles en cours ont à peine atteint 4 mois en tenant compte du mois de ramadan pendant lequel aucune réunion n'a été tenue.

Il est à noter qu'aucun délai n'est conventionnellement fixé pour conclure les travaux de révision de la convention.

2. Cas Mme Kane Djénébou Sall licenciée de la BDM-SA pour vol et les travailleurs licenciés pour motif économique d'Ecobank Mali :

Pour ce qui concerne le cas de Mme Kane Djénébou Sall, il s'agit d'opérations bancaires effectuées par elle en violation des procédures internes de sa Banque et dont le traitement relèverait plutôt des juridictions en cas de contestation que d'une action syndicale nationale. Le Comité syndical de la BDM-SA a donné un avis favorable au licenciement de l'intéressée parce que convaincu qu'elle a agi contrairement aux règles établies en la matière.

Pour ce cas et celui d'Ecobank MALI, il s'agit de travailleurs licenciés et dont certains ont estimé faire prévaloir leur droit devant la justice où les procédures sont en cours. La démarche actuelle du SYNABEF sur ce sujet apparaît comme un défi à la Justice du Mali et comme tel n'emporte pas l'adhésion de nos deux structures. Pour cette raison, nous renonçons à engager des discussions autour

d'une table sur ces points.

3. La situation des intérimaires :

Sur ce point, une correspondance de la BDM-SA datant du 28 Juin 2021, adressée au SYNABEF, apporte les éclairages nécessaires en rappelant qu'aucune avancée sur le sujet n'a été enregistrée par les parties devant faire évoluer ce dossier, en l'occurrence, les travaux de la commission à mettre en place (CNPM/UNTM). En effet, le procès-verbal de conciliation CNPM, UNTM et Gouvernement de Transition établi à la suite de la lettre n°583/BE-UNTM du 23 novembre 2020 relative à un préavis de grève de 5 jours prévoit ce qui suit :

- Les parties conviennent de la mise en place d'une commission pour identifier toutes les difficultés liées aux bureaux de placement afin de faire des propositions de modification de la législation en vigueur.

- Le Gouvernement déploiera une enquête sur le terrain afin de prendre les dispositions qui s'imposent à l'égard des contrevenants aux dispositions du Code du Travail relatives à la question.

- Le Gouvernement et le Conseil National du Patronat du Mali s'engagent à écrire chacun en ce qui le concerne, aux bureaux de placement pour les inviter au respect du Code du Travail.

- L'Union Nationale des Travailleurs du Mali s'engage à accompagner le Gouvernement et le Conseil National du Patronat du Mali dans leurs actions.

Le CNPM nous a transmis ce document et nous sommes dans l'attente des démarches entreprises par cette organisation et voir si nos adhérents sont dans l'illégalité ou pas avant d'arrêter une conduite à tenir.

4- La résolution qui porte sur les départs de la direction de la BDM-SA de Monsieur Bréhima Amadou HAÏDARA et de Monsieur Fantamady KEITA,

Nous exigeons une fois de plus le traitement de nos collègues et chargés des missions de nos différentes corporations dans un cadre partenarial mutuellement respectueux comme ce fut toujours le cas.

Nous protestons vigoureusement contre les graves accusations portées contre les sus nommés, dont seul le pouvoir judiciaire est habilité à prononcer après la mise en action de toutes les voies de droit.

Nous demandons au SYNABEF de revenir pu-

bliquement sur ces accusations en vue de laver l'honneur de ces personnalités respectables et respectées dans notre profession qui ne font qu'exercer les fonctions à eux confiées par leurs établissements et la structure faitière de la profession.

Nous rappelons que la confiance accordée ou retirée aux dirigeants de société ainsi que le choix des Représentants de nos Associations professionnelles ne relèvent pas du ressort du syndicat.

En conséquence, nous déclinons toute participation à une quelconque négociation avec le SYNABEF tant que ce point demeurera dans le préavis.

Aussi, les différents points au centre des sorties de cette semaine ne peuvent, de bonne foi, constituer de motifs pour le dépôt d'un préavis de grève dans un pays où la préoccupation reste la paix et la tranquillité face aux défis multiformes auxquels il est confronté. Aussi, il est extrêmement important de rappeler que le souci constant de l'Association Professionnelle des Banques, Etablissements Financiers et le Comité des compagnies d'Assurance du Mali est de cheminer avec son partenaire dans un climat social exempt de conflits dans des actions concertées visant à améliorer régulièrement les conditions de vie et de travail des salariés du secteur des banques, des établissements financiers et des Assurances. La formation offerte à l'endroit des membres du SYNABEF confirme bien cette volonté.

C'est ce qui conduit l'APBEF à toujours privilégier dans ses relations, la bonne foi, la prise

en compte des intérêts des parties en toute franchise et responsabilité en tenant compte des préoccupations et des contraintes de l'autre.

L'APBEF et le CCAM sont des groupements d'employeurs qui partagent le mieux, avec ses partenaires, le souci de l'amélioration constante des conditions de vie et de travail de ses salariés comme en font foi les majorations de salaires consenties en 2018, 2019 et 2020 et les négociations en cours pour la révision de la convention collective.

Cependant, malgré ces efforts pour le maintien d'un climat social apaisé, depuis quelques moments nous ne sentons pas du côté du partenaire SYNABEF pareilles dispositions, mais assistons plutôt à des sorties médiatiques pour exposer et dénigrer les dirigeants de notre faitière et les responsables de nos établissements.

Il nous est impérieux de collaborer dans le but d'avoir en permanence un environnement de travail serein pour les collaborateurs d'une part et d'autre part la pérennisation de nos entreprises qui nous lie ne peut souffrir de voir l'autre partie en ennemi. Il est tout aussi incontournable de placer les débats dans le cadre strictement professionnel et dans le strict respect de la vie privée, de l'honneur et des droits des partenaires.

L'Association Professionnelle des Banques et Etablissements Financiers du Mali

Source : Le Comité des Compagnies d'Assurance du Mali



Signature du communiqué conjoint entre les Nations Unies et le Mali :

Le Gouvernement malien et la MINUSMA valident un plan d'action afin de lutter contre les violences sexuelles en temps de conflit



Lors de la signature du communiqué conjoint entre les Nations Unies et le Mali pour la prévention et la réponse aux violences sexuelles liées au conflit (VSLC), le 1er Mars 2019, Pramila PATTEN, Représentante Spéciale du Secrétaire général des Nations Unies, chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit avait déclaré : « la signature n'est pas une fin en soi. C'est l'engagement dans sa mise en œuvre qui importe ». C'est en ce sens que la MINUSMA, à travers le bureau de la Conseillère Principale pour la Protection des Femmes (BCPPF), et le Gouvernement malien ont co-organisé un atelier du 26 au 28 Octobre 2021 pour valider le plan d'action du communiqué conjoint.

Placé sous la présidence du ministre de la Défense, le Colonel Sadio CAMARA représentant le Premier ministre, l'atelier a réuni le Représentant de la primature, le Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies (RSSG) de l'ONU au Mali, des représentants des départements ministériels impliqués dans la mise en œuvre du communiqué, des membres des organisations de la société civile ainsi

que des représentants de la MINUSMA et des agences des Nations Unies.

Au cours des trois jours de travaux, les participants ont conjugué leurs efforts, afin de traduire les engagements pris lors de la signature du communiqué conjoint en activités budgétisées, en vue d'assurer une réponse institutionnelle holistique à l'épineuse question des violences sexuelles en période de conflit. Le plan d'action validé couvre la période 2022-2024 et contient cinq axes stratégiques. On peut citer : la Prévention et la mobilisation communautaire ; la Protection ; l'Accès aux services multisectoriels ; la Lutte contre l'impunité et, le Suivi/évaluation et la coordination.

Une situation qui nécessite l'engagement de tous les acteurs de la lutte contre les VSLC

Le nombre alarmant de cas de violences sexuelles commises dans les zones affectées par le conflit au Mali appelle en effet à une réponse urgente et conjointe de l'Etat Malien, des Nations Unies, ainsi que de la société ci-

vile. Depuis janvier 2021, plus de 900 cas ont été signalés par les prestataires de services au Mali, dont près de la moitié concerne des jeunes filles de moins de 18 ans. Alors que la plupart des cas rapportés ont été commis dans le nord et le centre du pays, la récente dégradation sécuritaire au sud du Mali a été prise en compte dans l'élaboration du plan d'action afin de prévenir la survenance de cas dans ces régions, et le cas échéant d'y répondre efficacement.

Lors de la clôture de l'atelier, le représentant du Ministère des Affaires Etrangères a remis officiellement le plan d'action à Wadidié Founè COULIBALY, ministre de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille (MPFEF), qui a déclaré que la validation officielle de ce document représente un pas important dans la lutte contre les VSLC. La ministre a proposé d'être la porte-parole de l'équipe technique ainsi que de toutes les victimes qui attendent réparation. Mme COULIBALY a conclu son allocution en déclarant : « Ensemble, nous arriverons à mettre fin à la violence sexuelle en temps de conflit au Mali ».

Le RSSG WANE a tenu à renouveler l'engagement des Nations Unies aux côtés du Mali pour lutter efficacement contre les VSLC et a déclaré que « le plan d'action permettra de contribuer à atteindre l'objectif de zéro cas de VSLC au Mali ». Le ministre de la Sécurité et de la Protection Civile, Daouda Aly MOHAMMEDINE, a validé politiquement le plan d'action en demandant à la MINUSMA d'organiser d'urgence une table ronde pour mobiliser les fonds afin de le mettre en œuvre.

Source : Bureau de la Communication Stratégique et de l'information publique de la MINUSMA

URD : Des militants dénoncent l'immobilisme et le statu quo

A l'heure actuelle, les questions d'adhésion, de candidature et de positionnement du parti de Soumaïla Cissé devraient être tranchées. Mais, le bureau semble tout faire pour barrer la route au renouveau.

Le bureau exécutif national sortant de l'URD semble dans du « tout sauf Bou-bou », au vue de son attitude. Salikou Sanogo fait de l'abus de pouvoir en refusant de faire voter les motions lors de la conférence nationale. Même ses propres motions ne sont pas passées au vote. Tous les candidats sont regroupés contre lui et lui prêtent le secret dessein de déclarer Maître Demba Traoré candidat du parti sans passer par le vote au sein du parti.

Ainsi, à l'issue du congrès, le week-end dernier, les militants sont repartis avec beaucoup de questions non tranchées : Quid des relations avec le FSD et le M5-RFP ? Quel positionnement dans la transition en cours ?

« Nécessairement, il faut une mutation de la plateforme du FSD et du partenariat avec le M5-RFP à reconstruire pour les adapter aux évolutions et exigences nouvelles du contexte et notamment vers une alliance électorale plus opportune », affirme un cadre du parti. Pour lui, l'URD doit relever 4 défis majeurs aujourd'hui : engranger les dividendes du dés-

enchantement du peuple malien vis-à-vis des partis politiques en se positionnant comme un pôle dans les nouvelles configurations ; rendre irréversible le processus de refondation de l'Etat, en faisant la promotion de l'amélioration de la gouvernance du Développement ; actualiser le programme du parti pour prendre en charge les nouvelles situations et le contexte ; et sortir grandi de la crise interne.

« Nous sommes au bord de l'implosion et notre direction actuelle du parti feint de l'ignorer. En effet, avant d'en arriver aux questions stratégiques et de positionnement du parti, il y a des dysfonctionnements graves du parti qui constituent des sources d'inquiétudes sur l'avenir du parti et des points de divergences. Parmi ceux-ci, le non-respect de la fréquence des réunions tant du SE que du BEN ; les délais de convocation des BEN qui sont plus fréquemment d'un à 2 jours, ce qui réduit le nombre de participants et la qualité de la participation ; la qualité de préparation des réunions et des décisions à analyser pour cause de clanisme au Secrétariat général ».

« La question de renforcement de capacité de gestion et de direction du parti est par conséquent devenue indispensable. En vérité nous ne pouvons-nous complaire dans une situation où les SE et BEN, principales instances de décision du Parti, ne se réunissent pas ».

« Ainsi, convaincu que l'immobilisme actuel et le statu quo vont davantage nous diviser, je voudrais constater avec vous tous que la seule solution durable est dans le respect de nos textes. La solution, c'est le renouvellement du BEN avec un président élu, qui va assurer la plénitude du leadership nécessaire pour sauver le parti ».

Mohamed Fall Ould Mohamed, Secrétaire général de la Section URD de Goundam, membre du BEN, Secrétaire chargé de l'Urbanisme et de l'Habitat, député de la 6e législature, dans une motion en forme de cri de cœur, a fortement interpellé la direction actuelle du parti : « Le niveau de performance est sans commentaire en termes de respect des textes et de régularités de nos réunions. Sur une année, il s'est tenu 4 BEN sur 12 et 10 SE sur 52, soit un niveau de performance de 20 à 25 %. Notre parti est mort ! La question de renforcement de capacité de gestion et de direction du parti est par conséquent devenue indispensable. En vérité, nous ne pouvons-nous complaire dans une situation où les SE et BEN, principales instances de décision du Parti ne se réunissent plus. »

Kouressy Cissé
Source : Mali Tribune





Les humeurs de Facoh : Les morceaux collés de Ghézo, roi d'Abomey

Les 16 et 17 octobre 2021, se tint au CICB de Bamako le 6^e congrès ordinaire de l'Adéma-PASJ dans un contexte particulièrement difficile pour le Mali en raison non seulement de la crise politique profonde que traverse le pays au plan national, mais également pour le parti lui-même confronté à de multiples divisions internes. Prévu pour 2 jours, le congrès en aura pris 3 pour élire un président et choisir un comité exécutif, preuve que l'entente et la cordialité n'étaient pas au rendez-vous.

L'Adéma-PASJ est avec le CNID, les deux principaux partis politiques issus du mouvement démocratique qui en liaison avec la rébellion touareg de 1990, arriva à terrasser le régime autocratique du général Moussa Traoré. Les élections générales de 1992 le portèrent au pouvoir en cette année et il le garda 10 ans durant de 1992 à 2002. Il faut souligner que l'Adéma, dès l'origine, était un regroupement de tendances hétéroclites comprenant des révolutionnaires de la veille et du lendemain, ceux-ci s'étant bougrement enrichis des affaires obscures du défunt parti constitutionnel UDPM.

L'avènement d'ATT en 2002 le contraignit à la collaboration (cohabitation) dans plusieurs gouvernements par la suite, ce qui à vrai dire

pour un grand parti d'expérience politique avérée, correspondait à une perte de vitesse et d'influence. A partir du règne d'ATT (2002-2018), les congrès Adéma sentirent à chaque fois le soufre, la direction se montrant incapable de se mettre d'accord au moment de l'élection présidentielle, sur un nom, d'où des dissidences en 2007 et plus récemment en 2018 avec le second mandat d'IBK. Il est normal de penser que dès 2002, ce parti, de par ses gémissements devant des partis seconds, a renoncé à l'exercice du pouvoir politique par manque, non pas de vision politique mais plutôt par celle de leadership.

Si ses premiers congrès se tinrent dans une atmosphère relativement calme et détendue en raison probablement de sa force politique

du moment, en revanche les autres qui suivirent eurent lieu dans un contexte biaisé de « pousses-toi que je m'y mette. »

Pour ce qui est du congrès de cette année, il fut reporté à plusieurs reprises à cause des difficultés d'organisation dont est responsable la direction du parti. Selon plusieurs sources écrites, les débats des 1^{er} et 2^e jours furent doublement houleux et passionnés en raison non seulement du bilan plus que mitigé du bureau sortant, mais également du nombre des candidats à la présidence du parti. D'où l'option d'un 3^e jour pour les départager par une commission d'investiture. Ladite commission dut procéder comme Ghézo, roi d'Abomey de 1818 à 1858, qui, constatant les ravages des capitaines négriers sur la côte atlantique et la division des formations politiques africaines devant cette menace, avait recommandé le regroupement pour boucher le trou de la jarre percée.

Le CE sortit de la jarre percée ne comprit pas moins de 89 membres et parler de pléthore dans ce cas revient à énoncer un euphémisme non pas plaisant mais simplement de mauvais goût. Reste à savoir si la direction politique du parti démocrate américain ou celle du parti républicain du même pays comporte autant de membres.

Facoh Donki Diarra,
(Écrivain Konibabougou)
Source : Mali Tribune

Soutien à la production cinématographique : Flore Pélagie Arbi lance un fonds

Dans le cadre du financement de toute la chaîne de production du film, un mécène a lancé un fonds de soutien à la production cinématographique. Dénommé Fonds Gambéré Ernest de production de films promouvant la culture du développement de l'Afrique, son lancement officiel a eu lieu à Ouagadougou à la faveur de la 27^e édition du Fespaco.

Gambéré Ernest est une grande figure de l'essor du cinéma au Burkina Faso. Il a été un acteur majeur du Fespaco jusqu'à sa disparition en 2005. A sa mémoire, le fonds a vu le jour pour aider les jeunes cinéastes de moins de 35 ans, à réaliser leur projet en lien avec le développement de l'Afrique. La particularité de ce fonds est qu'il est d'abord lancé et soutenu par une entrepreneure, Mme Flore Pélagie Arbi, associée au groupe d'ingénieurs conseils, GTAH Group partners consult Holding, qui regroupe des filiales dans plusieurs pays de l'Afrique de l'Ouest et dans des domaines divers. Ainsi, la société Flore pour l'Audiovisuel et les Technologies de l'Information et de la Communication (Floratic) est créée en 2021. Elle a pour ambition de soutenir des productions cinématographiques allant dans le sens de la « culture du développement ».

« Floratic a pour principal objectif l'audiovisuel et la communication. Elle est née de passions

artistiques, sociales et scientifiques mêlées ; ce mélange singulier a été possible grâce à la rencontre d'un couple d'ingénieurs conseils et d'une passionnée de communication, fille d'un célèbre cinéaste burkinabé dont elle se veut héritière », affirme Emmanuel Sanon, célèbre cinéaste burkinabé, soutien du projet.

Porteuse d'innovation et d'espoir pour les métiers de l'image et du son, la société Floratic, désormais opérationnelle est née de la volonté d'apporter une contribution significative au progrès de l'Art et à l'épanouissement des professionnels et aspirants aux différents corps de métiers de l'Audiovisuel et des Technologies de l'Information et de la Communication.

Le Fonds soutient la production de films (documentaires ou de fiction), promeut la culture de développement de l'Afrique. « Ce fonds est ouvert aux Œuvres des Jeunes Cinéastes Africains. Nous assurons des prestations de Producteur Délégué pour toutes œuvres cadrant avec nos objectifs généraux. Nous proposons

des formules et des solutions personnalisées pour la production et la réalisation des films de tous formats et de tous supports pour les salles, la télévision et le web. Nous appliquons des Modules de mise à niveau pour aider les professionnels à atteindre la performance en réalisation, production, post production distribution... Nous assurons une assistance à la scénarisation : Script-Doctor et Ateliers d'écriture pour rendre votre scénario meilleur. Nous disposons d'une salle de montage moderne : films, documentaires, spots publicitaires ... Nous vous offrons les conseils et les directives d'un des plus célèbres monteurs africains connu et reconnu au Burkina Faso et en Afrique », affirme Raïssa, la directrice de Floratic.

Alexis Kalambry
Source : Mali Tribune



Benin : La Cour constitutionnelle déconnectée des réalités

Depuis le 8 septembre, Célia Cornil Vial suit régulièrement le procès des attentats du 13-Novembre via la webradio mise en place pour permettre aux parties civiles de suivre l'audience. Un dispositif inédit jugé essentiel, mais non sans risques.



On se pose la question. En 2014 déjà, un juriste béninois Dandi GNAMOU intitulait une réflexion « La Cour constitutionnelle du Bénin en fait-elle trop ? », in F. Joël AIVO (coord), La Constitution béninoise du 11 décembre 1990 : un modèle pour l'Afrique ? - Mélanges en l'honneur de Maurice Ahanzo-Glélé, coll. Etudes africaines, Paris, L'Harmattan, 2014) en ces termes. Dans une décision récente (DCC21-269 du 21 octobre 2021), la plus haute juridiction béninoise remet la question au goût du jour. Une fois de plus, la Cour constitutionnelle du Bénin en fait-elle trop ? Au juste, de quoi s'agit-il ? Avant d'y répondre, une précision contextuelle est nécessaire.

En effet, selon le Code des personnes et de la famille béninois, l'enfant porte le patronyme paternel. Les seules exceptions à ce principe correspondent aux situations de désaveu ou de non-reconnaissance par le père. En pareils cas, l'enfant porte le nom de sa mère. Mais, sitôt que le père reconnaît l'enfant, son patronyme remplace celui de la mère. Il en est ainsi, même dans l'hypothèse d'une adoption, par les deux époux, où l'enfant prend le patronyme du mari, à moins que l'adoptante soit célibataire. Au total, la mère ou l'adoptante ne peut donner son patronyme à l'enfant, simultanément à son compagnon. A l'instar d'une grande majorité de législateurs, celui du Bénin a donc consacré la patrilinéarité.

Or, selon la Cour constitutionnelle de ce pays, cette situation serait contraire au principe d'égalité (garanti par la Constitution béninoise et la Charte Africaine des droits de l'Homme et des Peuples). Les Sages estiment qu'une telle discrimination - souffert par les femmes - n'est aucunement justifiée. Il en est ainsi, disent-ils, dans la mesure où le principe d'égalité exige - l'homme et la femme étant égaux -, qu'ils soient chacun en mesure de donner son patronyme à l'enfant. En d'autres termes, la Cour oblige le législateur béninois à remplacer la patrilinéarité (l'enfant porte exclusivement le patronyme de l'homme) par la bilinéarité (l'enfant porte simultanément le patronyme de l'homme et de la femme). Comme de juste, cette décision a suscité une levée de boucliers, au-delà des milieux juridiques. Beaucoup ont comparé les juges à des idiots utiles d'un féminisme excessif.

Pour notre part, sans verser dans l'anathème, nous nous bornerons à une analyse purement intellectuelle. D'ores et déjà, nous estimons que la Cour procède à une interprétation hautement contestable du principe d'égalité. Elle feint d'oublier la morale africaine. En effet, la patrilinéarité n'est pas qu'une institution légale. Elle cristallise une pratique durablement et majoritairement ancrée, dans les mœurs de la société béninoise. Aussi, la Cour devait-elle prendre en compte cette réalité ; ceci d'autant

que la Charte Africaine - qui lui sert notamment de boussole -, énonce que « les droits et les libertés de chaque personne s'exercent dans le respect [notamment] de la morale ». Partant, l'application du droit à l'égalité entre l'homme et la femme doit prendre en compte la morale béninoise, fondement du système patrilinéaire. Hélas, la Cour béninoise en a décidé autrement.

A présent, deux questions subsistent. Tous les béninois, juges compris, devront-ils modifier leurs extraits de naissances pour y inclure le patronyme de leurs génitrices ou adoptantes ? Ensuite, quel sort sera réservé à cette décision dans la pratique ? L'avenir nous le dira. Quoi qu'il en soit, et sans misogynie imbécile, l'arrêt de la Cour béninoise est intellectuellement discutable ; sa mise en œuvre, incertaine.

En attendant, dans la même décision, les juges estiment qu'il est contraire au principe d'égalité d'obliger les épouses à porter le nom des époux ; sans que la réciproque soit de mise ! Philosophiquement et historiquement, au plan africain, rien n'explique d'ailleurs cette pratique. La femme, même en Afrique traditionnelle, garde le patronyme de son père. L'ajout de celui du mari - même imposé par la loi - ressemble plus à une importation culturelle. Au regard de l'arrêt commenté, qui semble franchir les épouses des patronymes maritaux, nous recommandons, autant que possible, le recours au non-droit. Forcée par Jean Carbonnier, il s'agit d'« une attitude du droit qui limite ses ambitions et laisse à d'autres modes de traitement des relations sociales la mission de tendre à l'harmonie ». Pour le dire autrement, le législateur béninois devrait laisser le soin aux époux d'organiser librement les aspects tenant aux patronymes.

Pour conclure. Nous comprenons l'attitude de la Cour. Elle poursuit une politique jurisprudentielle, en faveur des femmes contre les discriminations injustifiées ! En 2009 déjà, elle en a souligné (Décision DCC 09-81 du 30 juillet 2009) une. En effet, la loi pénale béninoise sanctionnait l'adultère du mari, seulement s'il était commis au domicile conjugal ; et celui de la femme quel que soit le lieu ! Heureusement, ladite loi fut censurée. Mais, sa décision du 21 octobre 2021 laisse franchement perplexe, en ce qu'elle fait litière du droit-même.

Abdoul Malik Issoufa Juriste

Grèce : Près de 400 migrants débarquent sur l'île de Kos depuis un bateau turc

Près de 400 migrants ont débarqué dimanche 31 octobre d'un navire battant pavillon turc que la Grèce a autorisé à accoster, même si elle accuse la Turquie d'avoir violé un accord migratoire, selon les autorités grecques.



La Grèce demandait depuis vendredi à la Turquie de récupérer le bateau. Devant le refus turc, les autorités grecques ont finalement autorisé les migrants à débarquer sur l'île de Kos, en mer Egée. Selon les garde-côtes, ils ont été transportés dans un centre d'accueil où ils vont être placés en quarantaine et testés pour le coronavirus.

Selon le ministère des Migrations, 382 personnes ont débarqué et six d'entre elles ont été interpellées pour être interrogées. Les nationalités n'ont pas été précisées.

Aucun gilet de sauvetage

Le ministre des Migrations, Notis Mitarachi, a dénoncé sur Twitter « encore un autre voyage dangereux et illégal à partir des côtes turques sans que les autorités turques s'en soient aperçues ».

À cause d'un problème de moteur, le navire dérivait au large de l'île de Karpathos quand il avait émis un signal de détresse. Selon les garde-côtes grecs, le navire avait quitté la Tur-

quie alors que soufflaient des vents violents, et aucun des passagers n'avait de gilet de sauvetage.

Ankara viole l'accord de mars 2016

Samedi, la Grèce a accusé la Turquie d'avoir sciemment permis le départ du bateau, en violation de l'accord de mars 2016 qui prévoyait un réel effort d'Ankara pour limiter les migrations à partir de son territoire en échange d'une aide financière de milliards d'euros de la part de l'UE.

« La Turquie, une fois de plus, n'a pas accompli ses devoirs envers l'Union européenne. Elle ne va pas accepter le retour du bateau battant pavillon turc et parti d'un port turc évidemment au vu et au su des garde-côtes turcs, et elle continue de faire fi de la vie humaine », avait commenté samedi le ministre grec de la Marine marchande Giannis Plakiotakis.

Il y a quelques jours encore, le naufrage d'une embarcation en provenance de Turquie, au

large de l'île de Chios, a provoqué la mort par noyade de quatre enfants et un passager est porté disparu. Vingt-deux personnes avaient été débarquées du « dinghy ». Là encore, pas de gilets de sauvetage.

Selon le Haut-Commissariat aux réfugiés (HCR) de l'ONU, plus de 2 500 personnes ont fait la traversée de la mer Egée cette année à partir de la Turquie voisine, contre 9 700 en 2020, année pour laquelle le HCR a recensé plus de 100 morts ou disparus.

Les îles grecques de l'est de la mer Egée sont les premières à pouvoir être atteintes depuis les côtes turques par les embarcations en tous genres et de toutes tailles qu'utilisent les migrants. Mais si la Grèce est l'une des principales portes d'entrée de l'Europe, il faut rappeler que la Turquie accueille sur son sol près de 4 millions de personnes dont une majorité de Syriens. La Turquie est le pays qui accueille le plus grand nombre de réfugiés au monde.

Source : RFI avec AFP

Manifestations au Soudan : Le Général Burhan fragilisé par la pression de la rue

Des centaines de milliers de Soudanais ont bravé les forces de sécurité, hier samedi, dans de nombreuses villes du pays, comme l'avaient annoncé les organisateurs de la résistance au coup d'État militaire de lundi. Dans un communiqué lu à la télévision d'État, la police a nié avoir tiré sur les manifestants. Des sources médicales évoquent 3 morts et des centaines de blessés dans la répression des manifestations.



Khartoum, Omdourman, Bahri... Ces manifestations massives dans tout le pays lancent un message clair à Abdel Fattah al-Burhan : il ne bénéficie pas du soutien de la rue soudanaise. Hier, le général était décrit par toute la foule. Les manifestants estiment qu'il ne les représente pas et souhaitent le voir en prison aux côtés d'Omar el-Béchr. « Le 30 octobre, al-Burhan est à Kober », scandaient les manifestants, Kober étant la prison militaire où est détenu le président déchu, Omar el-Béchr. Les manifestants réclamaient également la libération immédiate des prisonniers politiques - parmi lesquels plusieurs ministres et responsables de mouvements politiques - et du Premier ministre Abdallah Hamdok, toujours assigné à résidence.

Pressions internationales aussi

La violente répression de ces manifestations

qui, il faut bien le rappeler, sont totalement pacifiques, est un aveu de faiblesse de la part du général Burhan. L'ONU et Washington avaient par avance mis en garde contre l'usage de la violence, estimant que ces manifestations seraient un « test » sur les intentions des militaires.

Des mises en garde qui n'ont pas été entendues et la pression internationale risque de s'accroître alors que les Nations unies et de nombreuses chancelleries avaient mis en garde les militaires contre tout usage de la force. Rappelons que plusieurs ambassadeurs du Soudan en poste dans les pays occidentaux ont démissionné. Par ailleurs le soutien de ses parrains régionaux, l'Égypte, l'Arabie saoudite ou les Emirats n'est pas aussi franc que prévu. En coulisse, Abdel Fattah al-Burhan semble fragilisé. Le général mène actuellement des consultations pour trouver un nouveau Premier ministre. En vain, car aucun candidat ne sou-

haite endosser la colère de la rue. Burhan a affirmé que la place était toujours libre pour Abdallah Hamdok. Mais ce dernier s'y refuse pour le moment. Si Burhan continue de marteler que sa prise de pouvoir n'était qu'un moyen de rectifier le cours de la révolution et de mener le pays à des élections, la rue n'y croit pas une seconde.

Hier les manifestants disaient avoir perdu confiance dans l'armée. Ils veulent un gouvernement 100% civil. Et malgré la répression, leur détermination ne semble pas entamée. Dans les rues de Khartoum, samedi soir, ils ont à nouveau dressé des barricades. La désobéissance civile continue et d'ici quelques jours, une nouvelle « marche du million » pourrait être organisée.

Source : RFI

Guinée : Vers un départ de Didier Six du poste de sélectionneur

La Fédération guinéenne a annoncé ce 28 octobre que Kaba Diawara et Mandjou Diallo dirigeront l'équipe nationale durant les deux prochains matches de qualifications pour la Coupe du monde 2022, prévus le 12 novembre à Conakry face à la Guinée-Bissau et le 15 novembre au Maroc. La Féguifoot « est en discussion avec le sélectionneur Didier Six, pour une séparation à l'amiable dans les brefs délais ».

Sauf revirement, Didier Six ne devrait plus être le coach de l'équipe nationale de Guinée, pour la suite des qualifications africaines de la Coupe du monde 2022. « La Fédération guinéenne est en discussion avec le sélectionneur Didier Six, pour une séparation à l'amiable dans les brefs délais », indique en effet un communiqué de la Féguifoot.

Ses deux adjoints, l'ex-attaquant Kaba Diawara et Mandjou Diallo, vont assurer l'intérim lors des deux prochains matches, prévus le 12 no-

vembre à Conakry face à la Guinée-Bissau et le 15 novembre au Maroc.

Le 12 février 2020, l'ex-entraîneur de l'équipe du Togo (2012-2013) et de celle de Maurice (2015) avait paraphé un contrat de trois ans, afin de succéder officiellement au Belge Paul Put. Il avait pour mission de qualifier le Sily National pour la Coupe d'Afrique des nations 2021 et pour la Coupe du monde 2022.

Une mission en partie remplie puisque les Guinéens se sont qualifiés pour une CAN 2021 (9 janvier-6 février au Cameroun) durant laquelle

ils joueront contre le Malawi (10 janvier), le Sénégal (14 janvier) et le Zimbabwe (18 janvier).

Ennuis de santé et résultats en berne Pour le Mondial 2022, c'est raté, en revanche. Le Maroc a décroché l'unique billet pour le dernier tour, dans le groupe I. « Un état de fait qui a incité la Fédération Guinéenne de Football à solliciter une séparation à l'amiable avec le technicien français, qui n'a pas honoré la seconde partie de son contrat », poursuit la Féguifoot dans un communiqué.

De fait, l'année 2021 de Didier Six aura été mitigée, avec trois victoires, deux défaites et trois nuls, toutes compétitions confondues. Il avait manqué les deux derniers matches de la sélection (nul 2-2 face au Soudan et défaite 4-1 face au Maroc) suite à une hospitalisation pour un neuropaludisme.

Depuis le départ du Français Michel Dussuyer en 2015, Luis Fernandez, Lappé Bangoura, Paul Put et Didier Six ont pris place sur le banc du Sily National. Aucun n'a trouvé la formule pour permettre à la Guinée de briller durablement.

Source : RFI





Bélier (21 mars - 19 avril)

Une activité récente peut vous demander de prendre un risque. Récemment, vous avez donné beaucoup de votre personne et la fatigue s'est accumulée avec l'ingratitude. Songer à changer de poste vous préoccupe de plus en plus, mais des étapes sont nécessaires.

Il règne un risque de dépenses liées à des frais divers et vous ne pouvez résister aussi aux nombreuses sorties qui tombent sans crier gare. Si des dépenses se présentent, essayez d'échelonner vos règlements pour garder l'équilibre dans votre budget.



Taureau (20 avril - 19 mai)

Vous exercez un certain magnétisme sur vos proches collaborateurs. Votre projet est encensé par votre auditoire. Vous défendez becs et ongles vos objectifs. On vous remarque, une nouvelle offre arrive à point nommé. Vos sacrifices paient enfin.

C'est assez positif pour vos finances, vos comptes ne sont pas en si mauvaise forme que vous auriez pu le croire. Vous consultez vos comptes et vous trouvez qu'ils se portent plutôt bien, ce qui vous met de bonne humeur pour le reste de la journée.



Gémeaux (20 mai - 21 juin)

Un nouveau poste peut se présenter et vous demander d'acquiescer des techniques nouvelles. Vous abordez la situation avec sérénité, mais pourtant vous craignez l'échec. Des doutes alternent avec la volonté d'avancer. Un de vos collègues peut vous épauler.

Votre relation à l'argent est en train de changer. Vous dépensez souvent dès qu'un article vous plaît, vous cédez. Les tentations sont grandes et y résister demande des efforts. Le climat est favorable à des frais pour des loisirs ou un voyage d'agrément.



Cancer (21 juin - 21 juillet)

Vous saurez vous faire respecter ! Vous démontrerez une confiance en vous inhabituelle qui surprendra vos interlocuteurs. Cela vous donnera un avantage, vous réussirez à faire passer vos idées sans trop de difficultés. Croyez en vous ! Le secteur de vos finances est très dynamisé ! Il ne reçoit pas moins de quatre planètes, autant dire qu'il y aura du mouvement sur vos comptes. L'argent rentre, mais il peut aussi sortir si vous ne faites pas plus attention à ce que vous achetez. Regardez les étiquettes, comparez les prix !



Lion (22 juillet - 23 août)

otre évolution professionnelle est en bonne voie. Vous réalisez ne plus pouvoir travailler sous une personne donnant des directives. Vous appréciez de manoeuvrer dans vos tâches en prenant des initiatives. Vous recherchez un poste où vous pouvez créer.

Des coups de coeur peuvent survenir devant des boutiques. Les accessoires, les gadgets ou vêtements peuvent faire partie des dépenses très inattendues. La prudence est à conseiller pour préserver de la trésorerie et si vous sortez, fixez-vous un budget limité.



Vierge (23 août - 23 septembre)

Vous vous éclatez dans votre emploi. Bonne nouvelle cela se ressent ! On mise sur vous. Une bonne étoile veille sur vous. Vous êtes comme un aimant, vous attirez les bonnes opportunités. Profitez-en pour vous attaquer à des projets beaucoup plus ambitieux.

Les questions financières sont au centre des discussions familiales aujourd'hui. Vous ne pourrez pas éviter les risques de friction, mais très vite vous saurez comment faire pour calmer les esprits. Un retour au calme est rapidement prévu.



Balance (23 septembre - 22 octobre)

Des décisions ne sont pas suivies d'initiatives. Vous réalisez que les conditions de travail ne sont pas idéales pour répondre à ce que l'on vous demande. Un collègue peut se reposer sur vous et attendre vos services, tandis que vous êtes déjà affairé.

Un proche peut vous donner du mobilier à retaper ou de bonnes adresses pour réaliser des économies. Les astres en Lion vous poussent à consommer beaucoup et le budget peut manquer. Il est utile de réaliser quelques économies, avec des petites sommes.



Scorpion (23 octobre - 22 novembre)

Surchargé ! Du moins, si vous êtes à votre poste. Le travail s'accumule et les conditions pour le réaliser ne sont pas des plus faciles ni des plus sereines. Vous ne vous ôtez pas de la tête que l'on cherche à vous mettre des bâtons dans les roues...

De l'argent, vous en avez. Cependant, vous avez également toujours quelque chose à acheter, à payer, à rembourser, bref, Jupiter est bien sympathique, mais il exagère vos sorties d'argent tout autant qu'il vous en donne !



Sagittaire (23 novembre - 21 décembre)

La confiance en vous ouvre des portes. Des relations entre collaborateurs sont profitables à votre avancement, car l'un d'eux peut vous épauler et s'avérer un piston pour gagner un poste intéressant. Une chance inattendue peut se présenter dans votre parcours.

Ne jetez pas votre salaire par la fenêtre dans des frais peu urgents. Avec Jupiter en Sagittaire, vous devez faire attention à votre générosité qui concourt à des dépenses. La gourmandise, de bons repas ou de la nourriture haut de gamme peuvent vous attirer.



Capricorne (21 décembre - 20 janvier)

Vous manquez de motivation dans la réalisation de vos objectifs et de vos projets. Il est impossible pour vous de prendre une quelconque décision, vous confiez certaines tâches à l'un de vos collègues. Vous avez un grand besoin de vacances.

Aucune dépense superflue ne vient contrarier l'équilibre financier. Vous avez su anticiper, c'est comme si vous aviez déjà tout planifié d'avance. En cherchant bien, vous devriez même trouver quelques petites économies cachées dans un tiroir.



Verseau (20 janvier - 19 février)

Les échanges avec vos collègues peuvent faire apparaître une pointe de rivalité professionnelle qu'il faut combattre dès à présent. Des moments d'entente avec un collègue peuvent vous aider à finaliser plus vite une tâche qui mobilisait beaucoup d'énergie.

Les dépenses sont inévitables et s'adressent à des sorties d'argent inattendues. Des invitations lancées par des amis entraînent ces frais qui s'associent à des charges liées au quotidien. Des concessions continuent d'être demandées pour garder l'équilibre.



Poisson (19 février - 21 mars)

Changement, nouveaux projets, les choses bougent. De plus, le climat se veut rassurant, sympathique. Les rapports avec vos collègues sont encourageants, solidaires. Votre capital sympathie génère des intérêts !

Ne cédez pas aux achats impulsifs et si vous devez effectuer un achat important, vérifiez que vos comptes pourront supporter cette dépense. Ne vous engagez pas à l'aveugle, c'est le meilleur moyen pour créer des ennuis bancaires !



L'information est l'oxygène des temps modernes

Malikilé

QUOTIDIEN D'INFORMATION GÉNÉRALES, D'ACTUALITÉS ET DE PUBLICITÉS

Pour tous renseignements, abonnements, reportages, publicités, annonces ... n'hésitez pas, contactez nous au :

70 44 22 23